

TUNISIE

Tunisie, pays d'émigration et retour

Dynamiques migratoires à partir
de 2011

Décembre 2018



REACH Informing
more effective
humanitarian action

 **MERCY
CORPS**

Ce rapport a été réalisé par REACH et Mercy Corps. Ceci est la version traduite du rapport original « [Tunisia, country of emigration and return: migration dynamics since 2011](#) ».



Remerciements

La contribution financière de **Mercy Corps** à ce rapport a été rendue possible grâce à un financement alloué par **l'Agence Suisse pour le développement et la coopération** et le **Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas**.

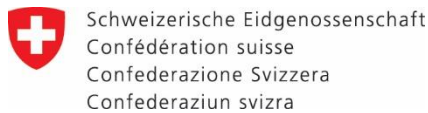


Photo de couverture: © Wassim Ben Romdhane, 2018.

A propos de REACH

REACH est une initiative conjointe de deux organisations non-gouvernementales internationales, ACTED et IMPACT Initiatives, et du Programme Opérationnel des Nations Unies pour les Applications Satellitaires (UNOSAT). REACH a été créée en 2010 afin de développer des outils et des produits d'information qui contribuent à renforcer les capacités des acteurs et de faciliter la prise de décisions dans des contextes d'urgence, de relèvement et de développement. L'ensemble des activités de REACH est mené en appui et au sein des mécanismes inter-agences de coordination établis au niveau local, régional et global. Pour plus d'informations visitez notre site web : www.reach-initiative.org. Vous pouvez nous contacter directement à l'adresse : geneva@reach-initiative.org et nous suivre sur Twitter : @REACH_info.

A propos de Mercy Corps

Mercy Corps est une agence humanitaire mondiale de premier plan qui sauve et améliore des vies dans les endroits les plus durs au monde. Dotés d'un réseau de professionnels expérimentés dans plus de 40 pays, nous travaillons en partenariat avec les communautés locales pour mettre en exergue des idées audacieuses afin d'aider les gens à se rétablir, à surmonter leurs difficultés et à améliorer leur vie, au présent et à l'avenir. Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site Web : www.mercycorps.org.

RESUME

Au cours des huit dernières années, **la Tunisie a vu un grand nombre de ses jeunes partir irrégulièrement vers l'Europe : au fil des années, certains d'entre eux ont fait retour de leur propre chef, d'autres ont été rapatriés de force.** Cette période a été marquée par deux pics d'émigration majeurs : une première étant survenue au lendemain de la révolution de 2011, et une deuxième hausse à partir de la deuxième moitié de 2017. Les conditions économiques et politiques sont souvent considérées à l'origine de ces deux phénomènes migratoires. Toutefois, une compréhension plus nuancée du processus décisionnel menant à la décision d'émigrer permettrait de mettre l'accent sur le rôle que les facteurs individuels ont joué dans les deux pics d'émigration tunisienne survenus depuis la révolution de 2011. Par ailleurs, bien que ces augmentations importantes aient été accompagnées par des chiffres proportionnellement similaires en termes de retours forcés, il ne faut pas sous-estimer l'écart entre les différentes modalités et conditions de retour. Cela souligne l'importance de subvenir au manque d'informations concernant la mise en œuvre des accords de réadmission et des retours volontaires, ainsi que leurs implications sur la vie des rapatriés tunisiens et la mesure dans laquelle ces conditions affectent le potentiel de réintégration et de développement des Tunisiens de retour au pays.

Considérant l'émigration et le retour comme des phases à parts égales dans le cycle migratoire, **REACH et Mercy Corps ont mené l'étude** intitulée : « **La Tunisie, pays d'émigration et de retour : dynamiques migratoires depuis 2011** ». Cette étude vise à comprendre les (1) profils socio-économiques et (2) le processus de prise de décision des émigrants tunisiens ayant quitté leur pays d'origine entre 2011 et 2016, et depuis 2017, où 2011 et 2017 représentent les années de survenance des deux pics d'émigration les plus conséquents depuis la révolution. L'étude a également analysé les (3) moyens de subsistance en Europe, (4) les décisions, les motivations et (5) les conditions de retour des Tunisiens réadmis ou rentrés de leur propre chef après 2011.

La collecte des données a été réalisée du 1^{er} au 24 octobre 2018 au Grand Tunis et dans les gouvernorats de Sfax, Mahdia et Médenine. Au total, 80 hommes et femmes ont été interrogés dans le cadre de cette étude.

Quels sont les profils démographiques et socio-économiques des tunisiens de retour ?

- La grande majorité des répondants interrogés dans le cadre de cette étude étaient des hommes célibataires âgés entre 18 et 24 ans. Aucune différence majeure n'a été constatée quant aux profils des personnes qui sont parties entre 2011 et 2016 ou après 2017. La plupart d'entre eux provenaient des gouvernorats choisis pour la collecte des données, mais également d'autres gouvernorats côtiers et intérieurs, réputés être les principales régions d'émigration en Tunisie.^{1 2}
- **Avant de quitter la Tunisie pour l'Europe, plus que la moitié des personnes interrogées ont déclaré avoir gagné leur vie en exerçant des formes d'emploi légales (33/56) ou, de manière beaucoup plus limitée, des activités illicites (7/56).**
- Les profils éducatifs des répondants étaient variés, mais les personnes interrogées qui ont quitté le pays depuis 2017 avaient globalement un niveau éducatif plus élevé.

Quelles sont les motivations des Tunisiens pour se rendre en Europe irrégulièrement (sans visa ou autre permis d'entrée) depuis 2011 ? Et qu'est-ce qui a déclenché l'augmentation de départs des Tunisiens en bateau traversant la Méditerranée vers l'Italie depuis 2017 ?

- **La mauvaise performance socio-économique en Tunisie (12/80), le chômage persistant (10/80) et la crise politique (5/80) étaient les trois facteurs structurels les plus fréquemment rapportés** pour avoir influencé de manière globale la décision des répondants de partir. La majorité des répondants qui ont quitté le pays en 2017-2018 ont déclaré que leurs décisions débouchaient également de l'accroissement des **inégalités sociales**.

¹ Selon le recensement général tunisien de la population et de l'habitat de 2014, Médenine (6820), Tunis (5784), Mahdia (5685) et Nabeul (5495) sont les principaux gouvernorats d'origine des émigrants tunisiens, suivis par Zaghuan (643), Béja (827), Siliana (947) et Tozeur (378). Pour plus d'informations, veuillez consulter : L'Institut National de la Statistique, [Statistiques Tunisie - Flash Migration n° 3](#), décembre 2016.

² Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES), "[Rapport : Migration non réglementaire – Tunisie 2017](#)", Observatoire des Migrations Maghrébines, 2018.

- **Les conditions socio-économiques individuelles défavorables et la présence de réseaux sociaux étendus en Europe** étaient parmi les principaux facteurs individuels stimulant la décision d'émigrer de façon irrégulière des Tunisiens vers l'Europe que ce soit en 2011-2016 ou en 2017-2018.
- **Pour ceux qui sont partis en 2011-2016, la révolution a été une étape charnière** pour commencer à envisager l'option d'émigrer, tandis que **pour environ un tiers des répondants qui sont partis en 2017-2018 (9 sur 24), c'est l'incapacité de fonder une famille qui a déclenché le processus de prise de décision au sujet de l'émigration.**
- Pour les Tunisiens partis à la suite de la révolution, l'impression qu'il était plus facile de partir, par manque de contrôles frontaliers stricts, a représenté à la fois le motif et le déclencheur de la décision de partir (9/56). **Pour les répondants partis entre 2017 et 2018, le facteur déclenchant, le plus souvent rapporté, était le fait de venir à connaître quelqu'un ayant émigré et le percevoir ayant réussi son expérience migratoire (6/24).**
- La majorité des répondants ont pris des décisions migratoires autonomes, c'est-à-dire sans consulter leurs familles. Néanmoins, pour un grand nombre de répondants, les conditions de leurs ménages ont considérablement contribué à influencer la décision de partir.
- Les réseaux sociaux étaient des facteurs favorables et encourageants à l'émigration tunisienne. **Presque tous les répondants ont déclaré connaître quelqu'un qui avait déjà émigré à l'étranger (78/80)**, et les trois quarts des répondants connaissaient également quelqu'un qui vivait à la destination prévue (62/80).
- Les différences de perception entre les répondants concernant l'émigration tunisienne en 2017-2018 par rapport à la période 2011-2016 comprenaient : (1) **des difficultés économiques accrues par rapport au passé (26/80)**, (2) **un changement progressif du profil démographique du peuple tunisien en mouvement (14/80)** et comparativement plus de femmes, d'enfants et de familles complètes rejoignant les flux migratoires sortants par rapport au passé.
- **La quasi-totalité des répondants ont déclaré être au courant de l'existence de voies régulières pour rejoindre l'Europe (74/80).** Toutefois, plus que la moitié des individus interrogés ont déclaré qu'ils pensaient ne pas avoir de chances pour aller en Europe qu'irrégulièrement (37/56 parmi ceux qui sont partis en 2011-2016 et 14/24 parmi ceux qui sont partis en 2017-2018). Pourtant, **environ un cinquième des répondants avait déjà demandé un visa et avait décidé de partir irrégulièrement suite au rejet de leur demande.**

Quels étaient les moyens de subsistance des Tunisiens de retour avant de quitter l'Europe ?

- Les répondants ont passé, en moyenne, une courte période en Europe avant de retourner en Tunisie, ce qui a limité leur capacité à assurer des ressources économiques ou sociales solides dans le pays de destination et à améliorer leurs conditions de vie avant le départ.
- **Une fois en Europe, seulement 20 répondants sur 74 ont réussi à trouver un emploi** et pour la moitié d'entre eux, le travail trouvé dans la destination a été instable ou insuffisant pour permettre au répondant d'être économiquement indépendant (9/74).
- **Les difficultés affrontées par les répondants en Europe ont commencé par un voyage dangereux** vers la destination envisagée, qui aurait possiblement affecté leur capacité à faire face aux difficultés de leur vie quotidienne en Europe. Pour **18 répondants sur 74**, la première préoccupation était **l'accès au logement**. Pour d'autres, **l'accès à la nourriture (5/74)**. **Certains d'autres ont reporté avoir eu des problèmes de santé à destination (5/74) mais ont eu du mal à accéder aux soins de santé (2/74).**

Pourquoi et comment les Tunisiens retournent-ils en Tunisie ?

- **Environ les deux tiers des répondants ont été éloignés de force vers la Tunisie (48/74)**, suivis par environ un quart des personnes qui sont retournées de leur propre initiative (18/74) et par un groupe plus restreint de 8 sur 74 répondants étant retournés à travers des programmes de retour volontaire assisté (RVA).
- **Les répondants ayant fait l'objet d'un retour forcé ont eu peu de temps pour se préparer au retour.** La totalité des deux tiers des répondants ont été notifiés de leur mesure d'expulsion le jour même du retour forcé (15/48) ou jusqu'à trois jours avant que cela n'ait lieu (18/48), souvent comme choix délibéré pour atténuer les risques d'évasion ou de résistance.

- **Tous les répondants ont expliqué avoir pris leurs décisions pour le RVA dans un contexte de conditions de vie défavorables**, liées à des difficultés rencontrées dans le pays de destination, à cause de facteurs extérieurs ou personnels. -
- Dès leur arrivée, les répondants expulsés ont indiqué : avoir passé quelques jours en détention (15/48), avoir payé une amende (9/48) ou avoir été seulement interrogés par les autorités tunisiennes (8/48).

Quelles sont les principales difficultés que rencontrent les Tunisiens de retour une fois retournés en Tunisie ?

- Selon les informateurs clés (IC) et les données secondaires, **la quasi-totalité des répondants sont revenus aux gouvernorats où ils vivaient avant leur départ (71/74)**. Dans la plupart des cas, la zone de retour correspondait également à l'endroit où se trouvait la famille (43/74). Les répondants ont déclaré qu'ils sont rentrés dans ces régions notamment parce qu'ils n'avaient nulle part ailleurs où aller (33/74), ou pour recevoir le soutien financier et moral de leurs familles (32/74).
- **A leur retour, les répondants ont déclaré occuper des emplois peu qualifiés ou semi-qualifiés (26/74) ou être des travailleurs indépendants (11/74) et compter fortement sur le soutien financier direct ou en nature de leurs familles (25/74)**.
- **Au retour, les défis les plus souvent rapportés par les répondants concernaient leur situation socio-économique en Tunisie et leur sentiment d'échec ou de malaise**. L'un tiers des répondants (24/74) ont mentionné le sentiment de devoir recommencer de zéro. Un peu moins que l'un tiers des répondants ont évoqué des difficultés économiques rencontrées (22/74), la recherche d'un emploi (22/74) et les formes instables d'emploi (12/74) parmi leurs principales préoccupations.
- En dépit du choix fait par de nombreux répondants de retourner chez eux, l'interaction avec la communauté d'accueil était l'un des plus grands défis qu'ils ont eu à relever à leur retour, **l'un tiers des répondants associant l'idée du retour au sentiment d'échec (25/74)**.
- **Les deux tiers des répondants ont déclaré avoir l'intention d'émigrer de nouveau à l'avenir (52/74)**. Cette intention a été déclarée par une proportion légèrement plus élevée de rapatriés forcés (34/48), par rapport aux répondants retournés par leur propre gré (9/18) ou par RVA (4/8).

TABLE DES MATIERES

RESUME	1
TABLE DES MATIERES.....	4
Liste des acronymes.....	6
Liste des figures et des cartes	6
INTRODUCTION	8
CADRE D'ANALYSE	10
METHODOLOGIE	12
Population cible	12
Révision des données secondaires	12
Collecte de données primaires.....	12
Traitement et analyse des données.....	15
Limites	15
CONSTATS	16
1. Quitter la Tunisie.....	16
1.1. Émigration récente des Tunisiens vers l'Europe	16
1.2. Profils socio-économiques et démographiques des émigrants tunisiens depuis 2011	17
1.3. Déterminants de l'émigration à partir de 2011	20
1.4. Voyages irréguliers de la Tunisie vers l'Europe.....	27
2. La vie en Europe.....	35
2.1. Une fois en Europe	35
2.2. Différentes notions et modalités de retour	38
2.3. Retours forcés.....	39
2.4. RVA	40
2.5. Retour individuel	41
3. Retour en Tunisie	44
3.1. Une fois en Tunisie	44
3.2. Conditions lors du retour en Tunisie	45
3.3. Intentions migratoires futures.....	47

CONCLUSION **49**

Liste des acronymes

AVRR	Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration
EI	Entretien individuel
EIC	Entretien avec Informateurs clés
GD	Groupes de discussion
OIG	Organisation intergouvernementale
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
RVA	Retour Volontaire Assisté
TD	Dinar tunisien
UE	Union Européenne
USD	Dollar des Etats Unis

Liste des figures et des cartes

Figure 1: Sexe des répondants tunisiens	14
Figure 2: Sexe des répondants tunisiens	17
Figure 3: Age des répondants avant leur départ de la Tunisie	18
Figure 4: Etat civil des émigrés tunisiens interrogés avant de quitter la Tunisie	18
Figure 5: Moyens de subsistance les plus souvent signalés par les répondants avant leur départ	20
Figure 6: Profil éducatif des répondants	20
Figure 7: Les déterminants structurels à l'origine de l'émigration tunisienne en 2011-2016 et en 2017-2018, les plus indiqués par les répondants	22
Figure 8: Les facteurs individuels de l'émigration tunisienne depuis 2011, les plus indiqués	23
Figure 9: Personnes les plus souvent informées de la décision d'émigrer de façon irrégulière	23
Figure 10: Déclencheurs les plus souvent cités sur la décision d'émigration irrégulière	24
Figure 11: Attentes relatives à l'Europe, les plus souvent déclarées	25
Figure 12: Les différences les plus souvent indiquées entre l'émigration en 2017-2018 et l'émigration en 2011-2016	27
Figure 13: Les raisons les plus souvent citées pour migrer irrégulièrement vers l'Europe	28
Figure 14: Les sources d'information les plus souvent rapportées en lien avec l'émigration irrégulière	31
Figure 15: Profil démographique des passagers en bateau en fonction de leur sexe et âge	32
Figure 16: Les modes de paiement les plus souvent cités	33
Figure 17: Durée moyenne de séjour des répondants en Europe	36
Figure 18: Sources de subsistance en Europe les plus souvent citées par les répondants qui sont partis en 2011-2016 et en 2017-2018	36
Figure 19: Proportions de répondants par modalité de retour	39
Figure 20: Circonstances de notification du retour force, les plus souvent indiquées	40
Figure 21: Les cinq facteurs, les plus mentionnés, ayant alimenté les décisions d'entreprendre le RVA	41
Figure 22: Déclencheurs de la décision d'entreprendre le RVA	41
Figure 23: Déterminants, les plus fréquemment cités, concernant la décision du retour individuel	42
Figure 24: Déclencheurs les plus souvent signalés de la décision de revenir par la propre initiative des répondants	42
Figure 25: Pratiques les plus souvent mentionnées au retour en Tunisie	44
Figure 26: Gouvernorats de retour des répondants	45
Figure 27: Les moyens de subsistance au retour les plus souvent cités	46
Figure 28 : Les défis socio-économiques les plus fréquemment signalés par les répondants	46
Figure 29 : Les sentiments les plus souvent indiqués par les répondants concernant leur retour	47
Figure 30 : Intentions migratoires futures des répondants	48
Etude de cas 1: De la migration interne à la migration internationale	30
Etude de cas 2 : Comment les difficultés à destination ont alimenté la décision d'un jeune homme tunisien de revenir par le biais du RVA	43

Encadré 1 : Voies vers l'irrégularité	12
Encadré 2: Processus décisionnel des femmes interrogées concernant la migration	25
Encadré 3: L'émigration des enfants non accompagnés et séparés (ENA/ES). Un phénomène en expansion.	32
Encadré 4: Un aperçu sur le jargon de trafic des migrants	34
Carte 1: Sites de collecte de données.....	14
Carte 2: Gouvernorats d'origine des répondants	19
Carte 3: Points d'embarquement et d'arrivée les plus souvent mentionnés	29

INTRODUCTION

Au cours des huit dernières années, **la Tunisie a vu un grand nombre de ses jeunes partir irrégulièrement vers l'Europe : au fil des années, certains d'entre eux sont rentrés de leur propre chef, ou ont été rapatriés de force.** Cette période a été marquée par **deux pics d'émigration majeurs** : au lendemain de la révolution de 2011, lorsque plus de 20 000 Tunisiens ont quitté la Tunisie pour se rendre irrégulièrement en Europe,³ et à partir de la deuxième moitié de 2017. Cette dernière augmentation a vu les Tunisiens devenir rapidement le groupe le plus important de migrants arrivant en Italie au 31 octobre 2018, représentant 23,1% du nombre total des migrants arrivés par la mer,⁴ alors qu'ils représentaient seulement 5% en 2017.⁵

La situation macroéconomique et politique de la Tunisie est souvent perçue comme étant directement ou indirectement à l'origine de ces augmentations dans les flux d'émigration. Depuis 2011, le faible rendement économique et l'incertitude politique de la Tunisie alimentent les sentiments de désenchantement et de frustration face au changement que la révolution de 2011 était censée produire, en particulier pour les jeunes tunisiens.⁶ De nombreux migrants tunisiens qui partent pour l'Europe par la mer proviennent des gouvernorats les plus pauvres de la Tunisie, illustrant ainsi un lien potentiel entre les flux migratoires tunisiens et la faible performance économique des régions intérieures et méridionales de la Tunisie.⁷ Les difficultés économiques et politiques ont été le trait dominant de la Tunisie pendant les années postérieures à la révolution. Cependant, **une compréhension plus nuancée du processus décisionnel des Tunisiens en matière de migration est nécessaire pour éclairer en quelle mesure les facteurs individuels contribuent à expliquer les deux pics de migration les plus élevés vers l'Europe depuis la révolution de 2011.**

Globalement, les départs massifs des migrants ont été accompagnés par des chiffres proportionnellement similaires en termes de retours forcés. Les chiffres d'Eurostat montrent que les efforts de rapatriement forcé de ressortissants tunisiens ont augmenté entre 2011 et 2017, avec une augmentation de 359% en 2011 par rapport à 2010 et de 133% en 2017 par rapport à 2016.⁸ En dépit de l'emphase placée sur les retours forcés et les retours volontaires assistés dans l'agenda de l'Union européenne (UE) et de ses États membres, ainsi que la coopération tunisienne dans ce domaine, les informations sur ce phénomène restent limitées. Il n'existe pas de chiffres complets accessibles au public portant sur le nombre des Tunisiens étant retournés de leur propre chef. De plus, la panoplie d'organisations et de programmes offrant de l'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) aux Tunisiens à l'étranger complique la recherche de données fiables sur cette modalité de retour. Il nous faut donc plus d'informations pour **comprendre les circonstances dans lesquelles se déroulent ces accords, ainsi que les retours volontaires, leurs conséquences sur la vie des rapatriés tunisiens** et dans quelle mesure ces conditions affectent le potentiel de réintégration et de développement des rapatriés tunisiens suite à leur retour.

En considérant l'émigration et le retour comme des phases également importantes du cycle migratoire, **REACH et Mercy Corps ont mené une étude** sur la migration tunisienne intitulée : « **La Tunisie, pays d'émigration et de retour : dynamiques migratoires depuis 2011** ». L'étude, financée par **l'Agence Suisse pour le développement et la coopération** et par le **Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas**, vise à favoriser une meilleure compréhension des (1) profils socio-économiques et (2) du processus de prise de décision des émigrants tunisiens quittant leur pays d'origine entre 2011 et 2016, et depuis 2017, étant donné que 2011 et 2017 représentent les deux pics d'émigration, les plus importants depuis la révolution. L'étude a analysé également les (3) moyens de subsistance en Europe, (4) les décisions et les motivations de retour, et (5) les conditions de retour des Tunisiens qui sont rentrés au pays d'origine après 2011, soit par des moyens volontaires, soit par un rapatriement forcé. La

³ Boubakri, H., [Les migrations en Tunisie après la révolution, Confluences Méditerranée](#), v. 87(4), 2013.

⁴ UNHCR, [Portail Opérationnel des Données - Italie](#), les nationalités les plus courantes des arrivées par la mer (depuis le 1^{er} janvier 2018), consulté pour la dernière fois le 28/11/2018.

⁵ Entre janvier et décembre 2017, 6 151 Tunisiens sont arrivés irrégulièrement de Tunisie en Italie, représentant ainsi 5% du nombre total des arrivées par voie maritime. Pour plus d'informations, veuillez consulter : UNHCR, [Portail Opérationnel - Situations des Réfugiés](#), consulté pour la dernière fois le 26/10/2018.

⁶ Schafer I. et al., *Jeunesse, Révolte et Reconnaissance La Jeune Génération pendant et après le «Printemps arabe»*, Institut für Sozialwissenschaften Humboldt-Universität zu Berlin, 2015.

Lixi L., [Après la Révolution, la Gouvernance des Migrations Tunisiennes A Changé. La Politique de l'UE a-t-elle changé ?](#), Migration Information Source, le Migration Policy Institute, 18 octobre 2018.

⁷ Gallien M. et Herbert M., [Facteurs de l'Augmentation Spectaculaire des Bateaux de Migrants provenant de la Tunisie](#), Refugees Deeply, 29 novembre 2017.

⁸ Pour accéder aux statistiques d'Eurostat, veuillez consulter : <https://ec.europa.eu/eurostat/>

collecte des données a été réalisée du 1^{er} au 24 octobre 2018 dans le Grand Tunis et dans les gouvernorats de Sfax, Mahdia et Médenine. Au total, 80 hommes et femmes ont été interrogés dans le cadre de cette étude.

Ce rapport est composé de trois chapitres conformément aux phases du cycle migratoire. Le premier chapitre met en lumière les conditions des émigrants tunisiens avant leur départ ; le deuxième porte sur les moyens de subsistance et les défis rencontrés par les Tunisiens en Europe, et le troisième et dernier chapitre analyse les circonstances et les modalités de leur retour en Tunisie.

CADRE D'ANALYSE

Cette étude vise à examiner le rôle de la Tunisie en tant que pays d'émigration et de retour des Tunisiens depuis 2011. Les questions de recherche qui sous-tendent cette étude sont les suivantes :

- **QR 1** : Quels sont les profils démographiques et socio-économiques des Tunisiens de retour (tant pour le retour volontaire que pour le retour forcé) ?
- **QR 2** : Quels sont les facteurs qui ont motivé la décision des Tunisiens de se rendre en Europe de manière irrégulière (sans visa ou autre permis d'entrée) depuis 2011 ? Et qu'est-ce qui a déclenché l'augmentation du nombre de départs des Tunisiens traversant la Méditerranée vers l'Italie depuis 2017 ?
- **QR 3** : Quels étaient les moyens de subsistance des Tunisiens de retour avant de quitter l'Europe ?
- **QR 4** : Pourquoi et comment les Tunisiens retournent-ils en Tunisie ?
- **QR 5** : Quels sont les principaux défis affrontés par les Tunisiens de retour une fois rentrés en Tunisie ?

Cette étude a opté pour des méthodes de recherche qualitatives. Le choix des indicateurs et des questions pour les guides d'entretiens semi-structurés relève des théories en matière de migrations décrites ci-dessous.

Comprendre les décisions de départ des Tunisiens à partir de 2011 et 2017

L'**approche du seuil migratoire** développée par Martin van der Velde et Ton van Naerssen⁹ décompose le processus de prise de décision des migrants (potentiels) en quatre étapes ou seuils. Cette approche postule que pour que la migration se produise, un individu doit :

1. Cesser d'être indifférent à l'idée d'émigrer (seuil d'indifférence) ;
2. Percevoir la migration comme étant positive plutôt que négative ;
3. Choisir une destination (seuil d'endroit) ;
4. Opter pour la trajectoire et les moyens qui permettent d'atteindre la destination prévue (seuil de trajectoire).

Le processus décrit ci-dessus s'applique non seulement aux décisions initiales des migrants quant au fait de rester ou de quitter leur pays d'origine, mais également à leurs mouvements secondaires. En se focalisant sur le processus de prise de décision des migrants, cette approche permet d'explorer comment et pourquoi les Tunisiens peuvent réagir différemment face à un ensemble donné de conditions structurelles en 2011 et en 2017 - cette dernière étant l'année où, pour la première fois, l'émigration tunisienne a de nouveau augmenté considérablement depuis les flux migratoires sortants de 2011. Quelques indicateurs sont également inclus pour comprendre spécifiquement comment les conditions socio-économiques des répondants et de leurs familles ont joué un rôle dans leurs décisions de quitter la Tunisie.

Analyser les circonstances influençant les expériences de retour des Tunisiens depuis 2011

Selon Jean-Pierre Cassarino, les retours temporaires ou permanents doivent être compris comme l'une des trois phases du cycle migratoire : (1) **les conditions préalables au départ**, (2) **l'expérience migratoire à l'étranger** et (3) **le retour au pays d'origine**.¹⁰ Pour comprendre la capacité des migrants à se réintégrer et leur potentiel à promouvoir le développement dans leur pays d'origine, ces circonstances peuvent être analysées en termes de :

1. **Mobilisation des ressources** : les ressources sociales, physiques et incorporelles que les migrants ont assurées pendant leur séjour à l'étranger ;
2. **Préparation au retour**, composée de :

⁹ Van der Velde, M. et van Naerssen, T., [Peuples, frontières et trajectoires : Une approche de la mobilité et de l'immobilité transfrontalières à et vers l'Union européenne](#), 2011.

¹⁰ Cassarino J., [Réexaminer le lien entre migration de retour et entrepreneuriat, à la lumière de l'exemple tunisien](#), *Revue Méditerranéenne*, n. 124, 2015.

2.1. La volonté des migrants à rentrer, c'est-à-dire la capacité de faire un choix libre et éclairé sur la base des conditions économiques, politiques et sociales attendues au retour,

2.2. La préparation des migrants au retour, qui dépend également des ressources qu'ils peuvent assurer à l'étranger, avant de retourner.¹¹

L'interaction des différents niveaux de préparation au retour et de mobilisation des ressources a un impact sur le degré d'accomplissement des cycles migratoires pour les migrants. On peut donc dire qu'un cycle migratoire est :

1. **Achevé**, lorsque le retour est planifié et lorsqu'il ressort d'un choix libre et d'une prise de conscience du fait que les conditions économiques, politiques et sociales du pays sont convenables pour le retour.
2. **Inachevé**, lorsque le retour est contraint par des conditions difficiles ou défavorables, c'est-à-dire lorsque les migrants restent plus longtemps à l'étranger, mais pour des raisons externes, ils ont estimé que les coûts de séjour seraient plus élevés que les bénéfices du retour (conditions de vie précaires au pays de destination, problèmes familiaux et personnels, etc.).
3. **Interrompu**, lorsque le retour est motivé par des obligations extérieures rendant impossible pour un migrant d'évaluer même les coûts et les avantages du retour (demandes d'asile rejetées, rapatriement forcé, impératifs familiaux au retour, conditions de santé graves ou décès d'un proche, etc.).

Chaque modalité de retour influence la capacité du migrant à se réintégrer et à contribuer au développement de son pays d'origine, où à un haut niveau de mobilisation des ressources, de volontariat et de préparation, est associée à un cycle migratoire complet et un niveau de réintégration plus élevé.

¹¹ Cassarino J., [Théoriser la Migration de Retour : L'Approche Conceptuelle des Migrants de Retour Revisitée](#). *Revue Internationale des Sociétés Multiculturelles*, UNESCO, 2004, 6 (2).

METHODOLOGIE

Cette étude a fait appel à des méthodes de recherche qualitatives. Les données qualitatives ont été collectées via **des entretiens individuels (EI) approfondis semi-structurés et des groupes de discussion (GD)** menés avec des Tunisiens ayant quitté le pays depuis 2011 et étant retournés de leur propre chef, dans le cadre des programmes de retour volontaire assisté (RVA) ou suite à un rapatriement forcé vers la Tunisie. Une ultérieure source de données primaires est représentée par des entretiens avec des informateurs clés (IC) sélectionnés parmi les chercheurs, les autorités nationales, les organisations gouvernementales et non-gouvernementales locales et internationales.

Population cible

Cette étude étant centrée sur les phases du cycle migratoire, la population visée comprend tous les Tunisiens adultes, hommes et femmes, qui **ont quitté la Tunisie de manière irrégulière** depuis 2011 et **sont rentrés** dans leur pays d'origine.

Révision des données secondaires

Une revue des données secondaires (RDS) a été menée afin d'identifier le niveau des informations disponibles et les lacunes existantes concernant les phénomènes de l'émigration et du retour des Tunisiens depuis 2011. En particulier, la RDS a visé à mieux comprendre les profils démographiques et socio-économiques des Tunisiens de retour et partant irrégulièrement de la Tunisie vers l'Europe, les principaux facteurs à l'origine de leurs choix migratoires depuis 2011 et 2017, ainsi que les conditions vécues par les Tunisiens de retour une fois retournés en Tunisie. Les constatations de la RDS et les théories existantes sur le processus de prise de décision des migrants en matière de migration, ainsi que les modalités et l'impact de la migration de retour ont servi de base au plan de recherche de cette étude et au développement des outils de collecte des données qualitatives. Les sources secondaires consultées ont également permis de trianguler les constatations issues de la collecte de données.

Encadré 1 : Voies vers l'irrégularité

Le séjour irrégulier d'un ressortissant d'un pays tiers dans un pays donné peut résulter de l'acte de traverser la frontière d'un pays de façon irrégulière, mais également de :

- La prolongation de la période de séjour relativement à un voyage avec Visa ;
- L'utilisation de documents contrefaits pour entrer dans le pays ;
- La falsification des informations dans les documents de voyage ;
- Le fait d'avoir perdu son statut, soit parce que le titre de séjour n'a pas été renouvelé ou ses conditions ont été enfreintes, soit parce que les critères de résidence n'ont pas été satisfaits ;
- D'une naissance en situation irrégulière ;
- De l'abstention de quitter le pays suite au rejet de sa demande d'asile ou lors de l'évaluation de la demande d'asile ;
- De l'échec d'exécution d'une décision de rapatriement.

Morehouse C. et Blomfield M., « Migration irrégulière en Europe », Migration Policy Institute, Conseil Transatlantique sur la Migration, 2011

Collecte de données primaires

La collecte de données s'est déroulée pendant trois semaines, du 1^{er} au 24 octobre 2018, dans le Grand Tunis et dans les gouvernorats de Sfax, Mahdia et Médenine. S'appuyant sur des preuves secondaires et sur les informations fournies par les IC, ces sites ont été choisis parce qu'ils représentaient à la fois des régions importantes d'émigration et de retour des Tunisiens depuis 2011.

Stratégie d'échantillonnage

Un seul outil qualitatif a été développé pour répondre aux questions de recherche aux fins de cette évaluation. En se basant sur le concept du cycle migratoire, les répondants tunisiens ont été interrogés sur leur expérience

d'émigration et, le cas échéant, sur leur expérience de retour depuis 2011. Les personnes interrogées ont donc été échantillonnées en fonction des critères suivants :

1. **Avoir émigré irrégulièrement vers l'Europe,**¹²
2. Leur **départ de la Tunisie** était :
 - a. Entre 2011 et 2016 ;
 - b. Ou entre 2017 et 2018
3. **Être retourné en Tunisie** :
 - a. Individuellement – de leur propre chef ;
 - b. Via les programmes RVA ;
 - c. Par force - après avoir été informé d'une mesure d'expulsion dans leur pays de destination.

Au total, **80 entretiens individuels approfondis** ont été menés avec des Tunisiens qui ont migré de manière irrégulière de la Tunisie vers Europe depuis 2011, où :

1. 74 Tunisiens sont retournés en Tunisie. Ainsi, on leur a posé des questions tant sur leur émigration que leur expérience de retour. **Les constatations sur les retours en Tunisie depuis 2011** sont donc **basées sur les données** recueillies lors des **entretiens avec 74 répondants**.
2. Six individus n'ont pas réussi à se rendre en Europe.¹³ Ainsi, ils ont été interrogés seulement sur leur expérience d'émigration. Les constatations sur **l'émigration tunisienne depuis 2011** sont alors **basées sur les données** recueillies lors des interviews des **80 répondants**.

Des données qualitatives ont également été recueillies à travers 10 entretiens avec des IC (EIC) et deux groupes de discussion (GD) tenus au Grand Tunis, avec un total de 8 participants :

1. Le premier GD a été organisé avec quatre Tunisiens qui ont quitté la Tunisie depuis 2011¹⁴ et s'est focalisé sur l'émigration tunisienne depuis 2011 ;
2. Le deuxième GD a été organisé avec quatre rapatriés tunisiens qui ont émigré irrégulièrement en Europe depuis 2011 et qui sont revenus au pays. Elle s'est focalisée à la fois sur l'émigration et le retour depuis 2011.

Les participants aux GD et les répondants aux entretiens individuels ont été échantillonnés par choix raisonné en fonction du sexe, du moment de départ de la Tunisie, et du retour à leur pays d'origine. Lorsque l'échantillonnage par choix raisonné n'a pas pu être appliqué, les répondants ont été échantillonnés par échantillonnage boule de neige.

Sexe des répondants tunisiens

La grande majorité des répondants échantillonnés dans le cadre de cette étude étaient des jeunes hommes, conformément aux chiffres officiels sur la composition de genre de l'émigration tunisienne.¹⁵ Plus particulièrement, tous les participants aux GD étaient des hommes, alors que seulement cinq femmes ont participé aux entretiens individuels approfondis.

¹² Dans cette évaluation, les Tunisiens sont soit entrés dans un pays européen sans visa, ou ont dépassé la durée de validité de leur visa et sont devenus irréguliers à destination. Pour plus d'informations, veuillez consulter l'encadré 1 : Voies vers l'irrégularité.

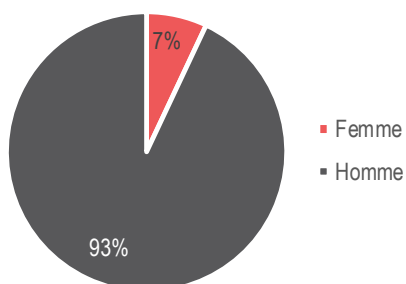
¹³ Interceptés à la mer par les autorités tunisiennes ou devaient retourner à cause des mauvaises conditions climatiques ou des problèmes rencontrés avec le moteur du bateau.

¹⁴ Deux répondants n'ont pas réussi à atteindre l'Europe et deux autres étaient des rapatriés.

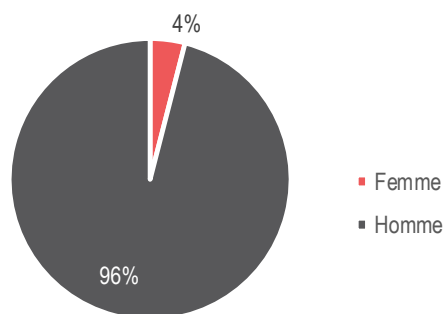
¹⁵ UNHCR, [Tableau de bord des arrivées par mer en ITALIE - Septembre 2018](#), 10 octobre 2018.

Figure 1: Sexe des répondants tunisiens

Répondants partis entre 2011 et 2016



Répondants partis entre 2017 et 2018



Total: 56 répondants émigrés entre 2011 et 2016 et 24 répondants partis entre 2017 et 2018.

Équipe de collecte de données

Au total, 5 recenseurs, trois femmes et deux hommes, ont été déployés à Tunis, Mahdia et Sfax aux fins de cette évaluation. Ils parlaient tous l'arabe tunisien et le français couramment et ils étaient supervisés par un Project Officer (PO), qui a fourni des instructions sur la méthodologie d'évaluation et qui a facilité l'identification des répondants potentiels. Le PO a été également chargé de coordonner une mission de collecte de données dans le gouvernorat de Médenine. Tous les recenseurs ont été formés aux méthodes de collecte de données et aux protocoles éthiques avant d'entamer le processus de recueil des données.

Carte 1: Sites de collecte de données



Traitement et analyse des données

Des séances de briefing quotidien avec les collecteurs de données ont été organisées pour assurer une progression harmonieuse du travail de terrain, en vue de fournir des instructions et d'assurer la soumission en temps voulu de données de qualité. Les données étaient épurées quotidiennement et une communication régulière était assurée pour traiter les éventuels problèmes résultant des travaux sur terrain.

Les données qualitatives étaient saisies manuellement, puis transcrites sur Microsoft Word. Une fois épurées et vérifiées, les données étaient codées manuellement via le logiciel d'analyse de données qualitatives NVivo sur la base des critères suivants :

- **Fréquence** : l'analyse a tenu compte du nombre de fois de l'indication d'une information par les répondants. Vu la nature non probabiliste de l'échantillon, cela n'a été considéré que comme une indication des modèles d'occurrence d'un phénomène donné.
- **Spécificité** : compte tenu de la subjectivité potentielle des répondants, les entretiens ayant des comptes plus détaillés avec des informations pouvant faire l'objet de vérification par des sources secondaires ont été traités comme ayant plus de poids, surtout s'ils étaient contradictoires avec d'autres informations recueillies lors de la collecte des données primaires.

Limites

- L'approche utilisée aux fins de la présente étude est qualitative. Ainsi, les résultats ont exclusivement un caractère indicatif et ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble de la population des émigrants ou des Tunisiens étant retournés depuis 2011.
- Les considérations de genre ont été prises en compte à la phase de conception du plan de recherche. Des équipes mixtes ont été déployées pour maximiser les chances d'inclure des femmes tunisiennes émigrées et rapatriées parmi les répondants dans le cadre de cette évaluation. Cependant, la proportion des femmes interrogées dans le cadre de cette étude reste limitée. Bien que cela concorde avec les chiffres portant sur les profils des émigrés et des Tunisiens de retour, dont la plupart sont des jeunes hommes sans familles, les voix des femmes tunisiennes émigrées et rapatriées dans cette évaluation pourraient être sous-représentées.
- Des statistiques récentes montrent que le nombre d'enfants non accompagnés et séparés (ENA/ES) venant de Tunisie et allant en Europe est en plein essor. Toutefois, la présente évaluation n'a ciblé que des émigrés et des rapatriés adultes. Ainsi, les profils et les dynamiques de la migration des ENA/ES venant de la Tunisie ne sont pas représentés.
- De même, un tout petit nombre de répondants ont déclaré avoir atteint l'Europe accompagnés de membres de leurs familles. Bien que certains indicateurs aient été inclus pour évaluer l'impact des considérations au niveau des ménages quant au processus de prise de décision des Tunisiens en matière de migration, ces facteurs n'ont pas été abordés de manière exhaustive.

CONSTATS

1. Quitter la Tunisie

Cette section fournit un aperçu sur le phénomène de l'émigration tunisienne vers l'Europe depuis 2011. Elle explore les profils socio-économiques tunisiens, les processus de prise de décision en matière de migration irrégulière et les voyages vers l'Europe. Cette section repose sur les données recueillies lors des entretiens avec **80 Tunisiens** qui ont émigré irrégulièrement vers l'Europe en 2011-2016 ou en 2017-2018.

PRINCIPAUX CONSTATS

- Plus que la moitié des répondants travaillaient avant leur départ (48/80), occupant principalement des **emplois précaires**.
- Les piètres conditions socio-économiques figuraient parmi les facteurs structurels, individuels et ménagers les plus rapportés, en plus de la présence de réseaux sociaux étendus en Europe.
- **Le processus de prise de décision concernant la migration était fortement influencé par la révolution** pour ceux qui sont partis en 2011-2016, et **par l'incapacité de fonder une famille pour ceux qui sont partis en 2017-2018**.
- **La quasi-totalité des répondants ont déclaré être au courant de l'existence de voies régulières pour rejoindre l'Europe (74/80). Néanmoins, environ la moitié des répondants ont déclaré ne pas avoir de chance pour aller en Europe qu'en partant irrégulièrement - la plupart d'entre eux sont partis par voie maritime (75/80).**
- **L'Italie et la France** étaient les destinations les plus envisagées au moment du départ par la grande majorité des répondants.

1.1. Émigration récente des Tunisiens vers l'Europe

1.1.1. Piliers de l'émigration tunisienne vers l'Europe depuis son indépendance

L'émigration tunisienne vers l'Europe a fortement augmenté au lendemain de l'indépendance du pays de la domination coloniale française en 1956. À partir des années 1960, le gouvernement tunisien a signé des accords bilatéraux avec des pays européens qui avaient besoin de main-d'œuvre étrangère afin d'alléger le poids du chômage et stimuler la croissance intérieure par le biais d'envois de fonds.¹⁶

À partir de la moitié des années 1970, plusieurs pays européens touchés par la crise pétrolière ont mis en place des politiques migratoires plus restrictives pour mettre fin à l'afflux des travailleurs étrangers.¹⁷ Cette procédure a eu trois effets indésirables sur l'émigration tunisienne : (1) elle est passée de circulaire à plus permanente, (2) elle a été réorientée vers de nouvelles destinations - y compris l'Italie dans les années 80, et (3) avec l'introduction des dernières obligations de visa par les pays européens dans les années 90, l'irrégularité est progressivement devenue un trait dominant.

Dans les années 2000, la coopération entre le gouvernement tunisien, l'Union Européenne (EU) et ses États membres en matière de lutte contre la migration irrégulière semblait avoir porté ses fruits dans la mesure où elle avait pu contenir, sans toutefois arrêter, l'émigration irrégulière vers l'Europe.¹⁸ Alors que l'instabilité sociale et des frustrations persistaient chez les jeunes tunisiens, la crise financière en Europe avait provoqué une réduction des opportunités économiques et des voies pour atteindre l'Europe de façon régulière. Durant les mois qui ont suivi l'éviction du pouvoir de Zine el-Abidine Ben Ali, cette tension est devenue visible lorsque, entre janvier et septembre 2011, plus que 20 000 ressortissants tunisiens ont émigré de manière irrégulière en Italie par voie maritime.¹⁹

Vers la fin de 2011, les contrôles frontaliers avaient été rétablis et la situation s'était stabilisée, ce qui a entraîné une baisse du nombre des Tunisiens partant irrégulièrement en Italie.²⁰ Entre janvier et octobre 2016, environ 900

¹⁶ Natter K., «[Révolution et Transition Politique en Tunisie : Changement du Jeu de Migration?](#)», Migration Policy Institute, 28 mai 2015.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Boubakri H., «[Les migrations en Tunisie après la révolution](#)», Confluences Méditerranée, vol. 87, no. 4, 2013.

¹⁹ De Bel-Air F., «[Profil Migratoire : La Tunisie](#)», Centre des Politiques Migratoires, Edition de 2016/08, décembre 2016.

²⁰ Lixi L., [Après la Révolution, la Gouvernance des Migrations Tunisiennes A Changé. La Politique de l'UE a-t-elle changé ?](#), Migration Information Source, le Migration Policy Institute, 18 octobre 2018.

Tunisiens sont arrivés de manière irrégulière en Italie.²¹ Un an plus tard, au cours de la même période, le nombre d'arrivées tunisiennes non autorisées a atteint environ 5 400, les Tunisiens devenant la onzième nationalité la plus représentée parmi les arrivées maritimes en Italie.²² En 2018, les Tunisiens se classaient au premier rang des arrivées de migrants par mer en Italie, avec 4 504 personnes arrivées pendant les neuf premiers mois de l'année.²³

1.2. Profils socio-économiques et démographiques des émigrants tunisiens depuis 2011

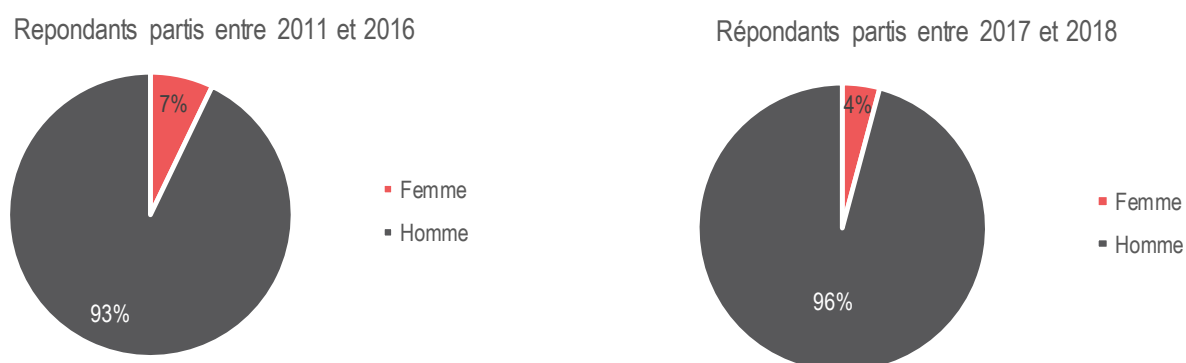
En 2016, plus que 1 326 000 Tunisiens résidaient à l'étranger, essentiellement en France, en Italie et en Allemagne.²⁴ La diaspora tunisienne dans les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) est principalement composée d'hommes en âge de travail, la France présentant le ratio hommes-femmes le plus équilibré et proportionnellement le plus âgé, en raison de son rôle historique en tant que principale destination des émigrés tunisiens.²⁵ Jusqu'aux années 1990, les émigrés tunisiens étaient principalement des travailleurs peu-qualifiés ou semi-qualifiés, alors que, plus récemment, le nombre de travailleurs ayant fait des études universitaires et hautement qualifiés qui migrent vers l'Europe a augmenté, en raison de la hausse du taux de chômage parmi les diplômés universitaires.²⁶ D'autre part, l'incapacité du marché du travail tunisien à absorber sa main-d'œuvre hautement qualifiée a donné lieu à des disparités, de sorte que plusieurs Tunisiens hautement qualifiés ayant un niveau d'enseignement secondaire, professionnel ou universitaire occupent actuellement des emplois peu qualifiés.²⁷

Ceux qui sont arrivés en Italie immédiatement après la révolution de 2011 étaient principalement de jeunes hommes, âgés entre 15 et 25 ans. La majorité était composée de personnes peu instruites ou formées, occupant des emplois précaires liés au commerce, à la construction ou à l'industrie des exportations.²⁸ De même, parmi les 4 054 Tunisiens arrivés en Italie entre janvier et septembre 2018, 79% étaient des hommes, alors que les femmes représentaient moins de 2%. Les enfants âgés de moins que 18 ans représentaient 19%, dont 88% étaient non accompagnés et séparés.²⁹

1.2.1 Profils démographiques des répondants

La grande majorité des personnes interrogées dans le cadre de cette étude étaient des hommes célibataires âgés entre 18 et 24 ans. Aucune différence majeure n'a été constatée dans les profils des émigrants qui ont quitté le pays entre 2011 et 2016 ou après 2017, hormis le faible nombre des répondants tunisiens âgés entre 37 et 45 ans qui sont partis après 2017. Compte tenu du caractère indicatif de ces constatations, cela serait en concordance parfaite avec les chiffres officiels et les informateurs clés témoignant d'une augmentation du nombre des jeunes parmi les récents départs de la Tunisie vers l'Europe.

Figure 2: Sexe des répondants tunisiens



Total: 56 répondants émigrés entre 2011 and 2016 et 24 répondants émigrés entre 2017-2018.

²¹ UNHCR, [Tableau de bord des arrivées par mer en ITALIE – Octobre 2017](#), 16 novembre 2017.

²² Ibid.

²³ UNHCR, [Tableau de bord des arrivées par mer en ITALIE](#) – Septembre 2018, 10 octobre 2018.

²⁴ Hatem Bourial, "Ils sont 1.326.000 Tunisiens résidents à l'étranger", Webdo, 26 février 2016 (consulté le 25 juin 2018).

²⁵ De Bel-Air F., "Profil Migratoire : La Tunisie", Centre des Politiques Migratoires, Edition de 2016/08, décembre 2016.

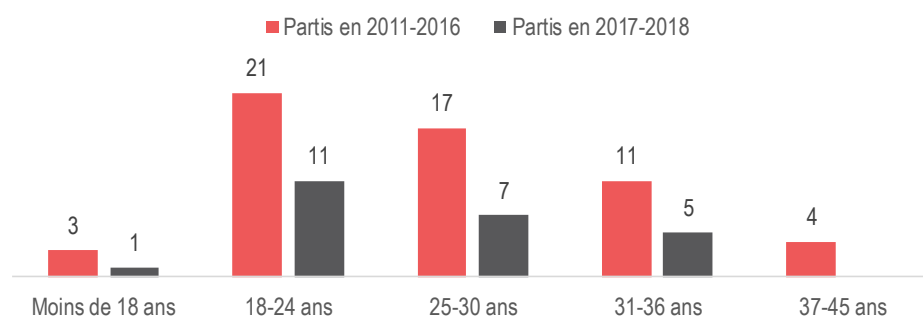
²⁶ Natter K., « Révolution et Transition Politique en Tunisie : Changement du Jeu de Migration? », Migration Policy Institute, 28 mai 2015.

²⁷ (IBRD), Observatoire National de La Jeunesse (Tunisie). Tunisie : Vaincre les obstacles à l'inclusion des jeunes.", 2014

²⁸ Boubakri H., « Les migrations en Tunisie après la révolution », Confluences Méditerranée, vol. 87, no. 4, 2013.

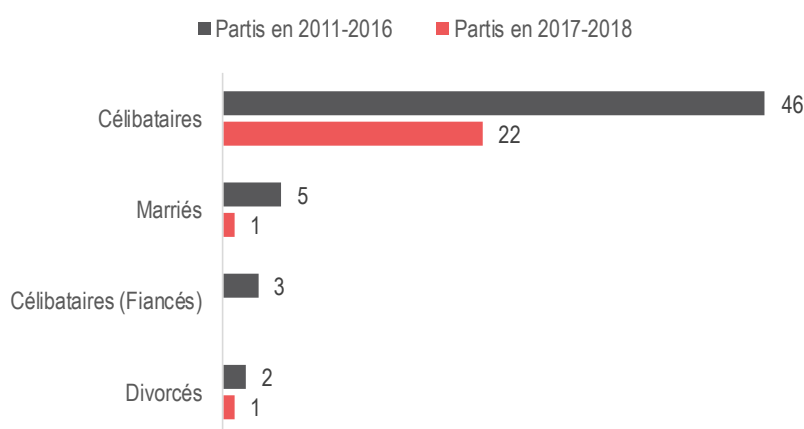
²⁹ Calculs de l'auteur basés sur : UNHCR, [Tableau de bord des arrivées par mer en ITALIE – Septembre 2018](#), 10 octobre 2018.

Figure 3: Age des répondants avant leur départ de la Tunisie



Total: 56 répondants émigrés entre 2011 and 2016 et 24 répondants émigrés entre 2017-2018.

Figure 4: Etat civil des émigrés tunisiens interrogés avant de quitter la Tunisie



Total: 56 répondants émigrés entre 2011 et 2016 et 24 répondants émigrés entre 2017-2018.

1.1.1. Gouvernorats d'origine des répondants

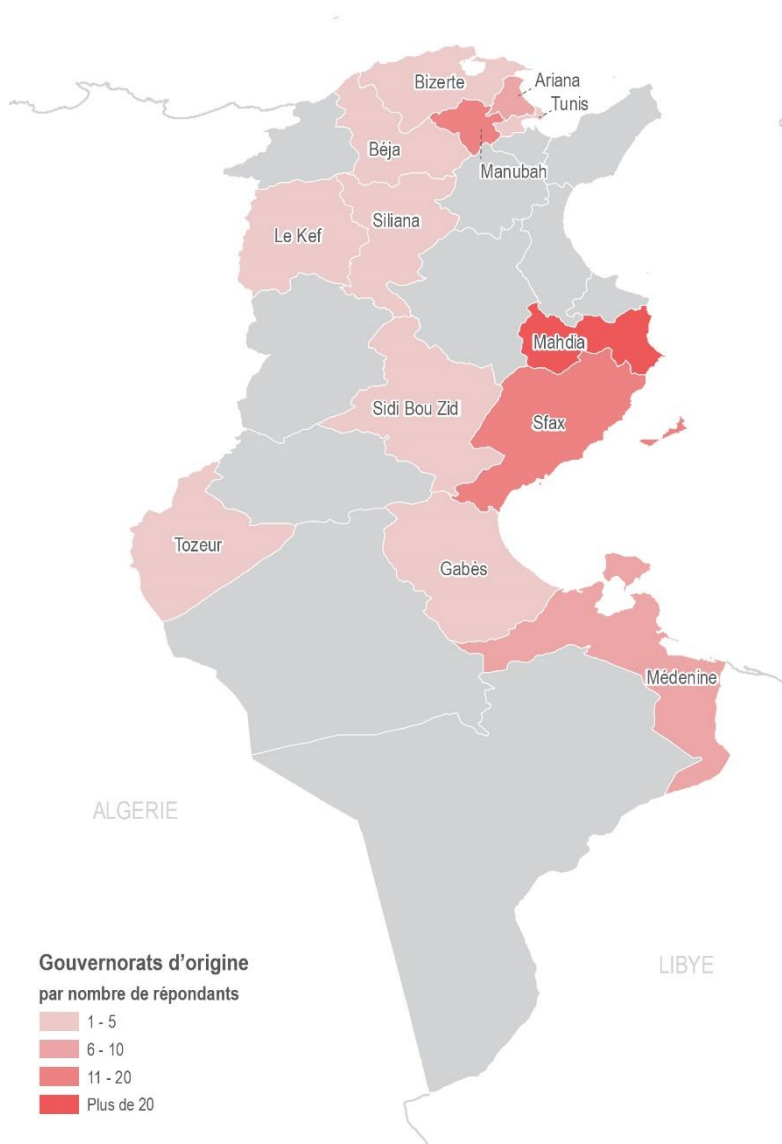
Les régions d'origine des personnes interrogées aux fins de cette étude étaient les sites de collecte de données, à savoir le Grand Tunis, les gouvernorats de Sfax, Mahdia et Médenine, **mais aussi** les gouvernorats côtiers de Bizerte et de Gabès, ainsi que les gouvernorats intérieurs du Kef, Béja, Siliana, Sidi Bouzid et Tozeur, qui sont parmi **les principales régions d'émigration de la Tunisie**.³⁰

Gouvernorats d'origine les plus mentionnés :

1. Les gouvernorats **sélectionnés pour la collecte des données**
2. **Régions côtières** : Bizerte et Gabès
Régions intérieures : Le Kef, Béja, Siliana, Sidi Bouzid et Tozeur

³⁰ Selon le recensement général tunisien de la population et de l'habitat de 2014, Médenine (6820), Tunis (5784), Mahdia (5685) et Nabeul (5495) sont les principaux gouvernorats d'origine des émigrants tunisiens, suivis par Zaghuan (643), Béja (827), Siliana (947) et Tozeur (378). Pour plus d'informations, veuillez consulter : Institut National de Statistique, [Statistiques Tunisie - Flash Migration](#) n° 3, décembre 2016 et Forum Tunisien des Droits Economiques et Sociaux (FTDES), "[Rapport: Migration non réglementaire – Tunisie 2017](#)", Observatoire des Migrations Maghrébines, 2018.

Carte 2: Gouvernorats d'origine des répondants



1.2.3. Profils socio-économiques des répondants

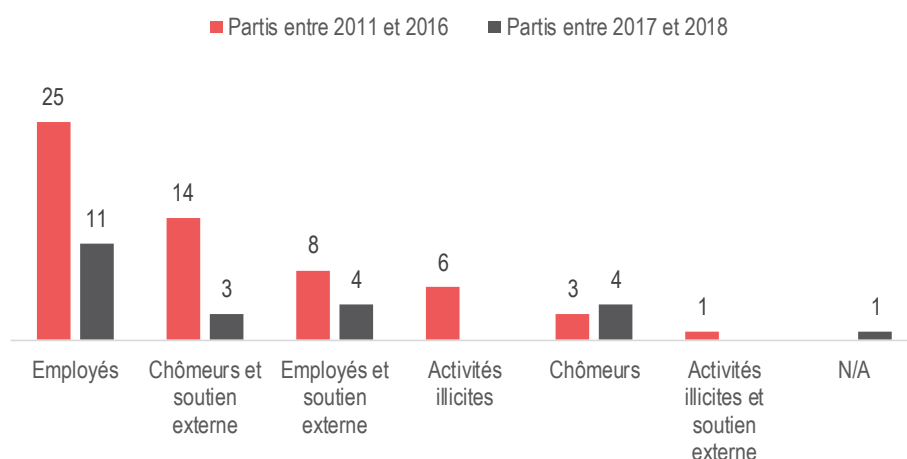
Avant de quitter la Tunisie pour se rendre en Europe, plus que la moitié des personnes interrogées ont déclaré être employées (48/80),³¹ ou de manière beaucoup plus limitée, être impliqué dans des activités illicites (7/56). Les formes d'emploi rapportées relatives aux deux périodes, étaient cependant souvent précaires, instables et insuffisantes pour couvrir tous les besoins des répondants. Un groupe de 12 répondants ont déclaré avoir travaillé tout en recevant du soutien externe (12/80). Un nombre légèrement plus élevé de répondants a déclaré être au chômage mais avoir souvent besoin d'un soutien externe pour subvenir à leurs besoins (17/80). Dans la majorité des cas, un tel soutien a été fourni par les familles des répondants et, dans de très faibles proportions, par des amis et des voisins.

Les 3 principales sources de revenus déclarées avant le départ :

1. Employés dans des activités licites (36/80)
2. Chômeurs (17/80)
Employés mais ont besoin d'un soutien externe (12/80)

³¹ Tant parmi ceux qui sont partis en 2011-2016 (33/56) que parmi ceux qui sont partis en 2017-2018 (15/24).

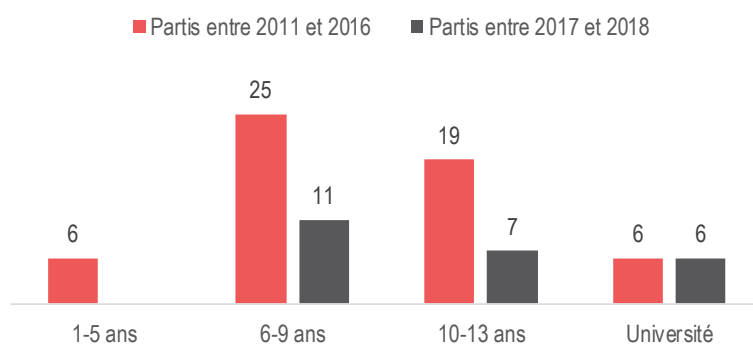
Figure 5: Moyens de subsistance les plus souvent signalés par les répondants avant leur départ



Total : 56 répondants qui ont émigré entre 2011 et 2016 et 24 autres qui sont partis en 2017-2018.

Les profils éducatifs des répondants étaient variés, mais les personnes interrogées qui ont quitté le pays depuis 2017 avaient globalement un niveau éducatif plus élevé. Généralement, la majorité des répondants avaient atteint entre 6 - 9 ou 10 - 13 ans d'études. Toutefois, les répondants qui ont émigré en 2017 et 2018 ont proportionnellement déclaré avoir fréquenté l'université plus que les répondants qui sont partis entre 2011 et 2016, et ont tous fait plus que 5 ans d'études. Bien que cela puisse être dû aux biais d'échantillonnage, cela s'aligne avec les avis des IC estimant que le niveau d'études atteint par les Tunisiens récemment émigrés est plus élevé que dans le passé.

Figure 6: Profil éducatif des répondants



Total : 56 répondants émigrés entre 2011 et 2016 et 24 autres émigrés en 2017-2018.

1.3. Déterminants de l'émigration à partir de 2011

Les émigrés tunisiens interrogés dans le cadre de cette évaluation ont déclaré que leur décision d'émigrer en Europe résultait de l'interaction de **facteurs structurels** dans leur pays d'origine avec leurs **conditions personnelles**, ainsi que d'autres facteurs méso et liés à la dimension du ménage.

1.3.1. Déterminants structurels de l'émigration tunisienne depuis 2011

Les événements conduisant à la révolution de 2011 et les dynamiques actuelles de l'émigration tunisienne sont étroitement entrelacés.³² Entre 2005 et 2008, le chômage a presque doublé pour atteindre, à la veille de la révolution, un taux de 31% chez les jeunes entre 15 et 24 ans.³³ La grogne sociale face au chômage structurel et l'absence de perspectives chez les jeunes de plus en plus éduqués ont attisé la demande de changement de la Tunisie et ont conduit au renversement du régime de Zine El-Abidine Ben Ali. À la suite de la révolution, la faiblesse

³² Herbert M., « [Au bord. Tendances et trajets des migrants clandestins de l'Afrique du Nord](#) », Initiative Mondiale Contre le Crime Transnational Organisé et l'Institut d'Études de Sécurité (IES), Document 298 de l'IES | Novembre 2016.

³³ Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA), Bureau Sous-régional en Afrique du Nord, « [La Tunisie : Situation et perspectives économiques dans la phase de transition actuelle](#) », 2014.

de l'application des contrôles frontaliers à cause de l'instabilité politique a facilité l'augmentation des départs.³⁴ Environ 30 000 Tunisiens ont été appréhendés au large des côtes tunisiennes et plus de 20 000 autres sont estimés arriver en Italie à la même année.³⁵

L'augmentation verticale des départs en 2011 a été temporaire, mais les départs irréguliers vers l'Europe ne se sont pas arrêtés. Au lendemain de la révolution, les espoirs de changement, en particulier parmi les jeunes Tunisiens, demeuraient frustrés. L'instabilité politique et les problèmes de sécurité ont entraîné une baisse d'environ de 20% des investissements directs étrangers (IDE) et l'effondrement des secteurs économiques clés, tels que le tourisme, qui représentait auparavant près de 6,5% du produit intérieur brut (PIB) de la Tunisie.³⁶ Le taux de chômage chez les individus ayant fait des études supérieures a légèrement augmenté, passant de 41,8% en 2011 à 42% en 2013.³⁷

Sept ans après le déclenchement de la révolution, au début de 2017, une nouvelle vague de manifestants sont descendus dans les rues de la Tunisie pour manifester contre la détérioration des conditions de vie et réclamer des conditions de vie plus dignes. En 2017, le PIB national a augmenté d'environ 2% par rapport à 2016,³⁸ mais le taux de chômage a atteint 15,4% et est passé à 46% chez les jeunes chômeurs. La même année, l'inflation est passée de 4,5% en janvier 2017 à 8% en juillet 2018.³⁹ Le taux de rotation élevé des politiciens et la méfiance à l'égard de leur capacité à tenir leurs promesses ont aggravé les tensions entre le gouvernement et la société civile.⁴⁰

1.3.2. Les déterminants structurels les plus souvent reportés par les répondants

Les conditions structurelles difficiles étaient reflétées dans la décision des répondants de quitter leur pays. **Le faible rendement socio-économique de la Tunisie (12/80), le chômage persistant (10/80) et l'instabilité politique (5/80) étaient les trois facteurs structurels les plus souvent rapportés** qui ont globalement influencé la décision des répondants à partir. Une proportion plus élevée de répondants qui sont partis en 2017-2018 ont déclaré que leurs décisions ressortent également de l'accroissement des inégalités sociales :

*"La situation du pays et le chômage dont souffre tout le monde m'ont incité à prendre la décision de partir."
Homme âgé de 35 ans de Sfax, parti en 2016*

Les facteurs structurels les plus souvent indiqués :

1. Mauvaises conditions macroéconomiques et sociales (12/80)
2. Chômage (10/80)
3. Instabilité politique (5/80)

Pour ceux qui sont partis en 2017-2018 : inégalités sociales (3/24)

³⁴ Herbert M, « [Au bord. Tendances et trajets des migrants clandestins de l'Afrique du Nord](#) », Initiative Mondiale Contre le Crime Transnational Organisé et l'Institut d'Etudes de Sécurité (IES), Document 298 de l'IES | Novembre 2016.

³⁵ Le Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), « [Dilemme de la migration tunisienne](#) », 11 juin 2018.

³⁶ <https://international-review.org/tunisian-success-an-economic-analysis/>

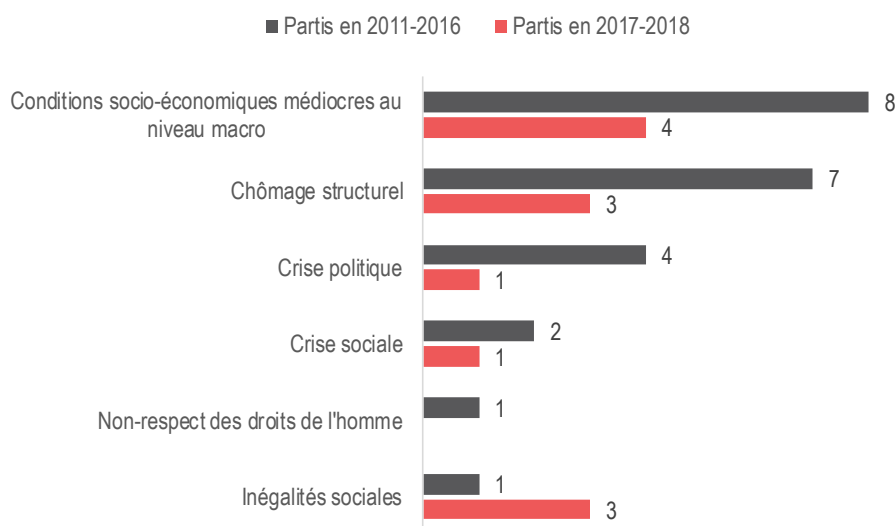
³⁷ Banque mondiale, [Chômage des jeunes ayant un niveau d'études supérieures \(% de la population active totale ayant un niveau d'études supérieures\)](#) - Tunisie, consultée pour la dernière fois le 20/11/2018.

³⁸ Banque mondiale, [croissance du PIB \(% annuel\)](#) - Tunisie, consultée pour la dernière fois le 20/11/2018.

³⁹ Lixi L., [Après la Révolution, la Gouvernance des Migrations Tunisiennes A Changé. La Politique de l'UE a-t-elle changé ?](#), Migration Information Source, le Migration Policy Institute, 18 octobre 2018.

⁴⁰ ESCR-net, « [Reportages sur les protestations liées aux problèmes économiques et sociaux en Tunisie](#) », 17 mars 2017.

Figure 7: Les déterminants structurels à l'origine de l'émigration tunisienne en 2011-2016 et en 2017-2018, les plus indiqués par les répondants



Total : 56 répondants émigrés entre 2011 et 2016 et 24 autres émigrés en 2017-2018.

1.3.3. Déterminants individuels de l'émigration tunisienne

Les conditions socio-économiques individuelles défavorables et la présence de réseaux sociaux étendus en Europe étaient parmi les principaux facteurs individuels déterminant la décision des Tunisiens interrogés à migrer irrégulièrement en Europe. **Premièrement, environ la moitié des Tunisiens interrogés ont émigré parce qu'ils connaissaient**

Les facteurs individuels les plus mentionnés :

- Connaître quelqu'un qui est déjà parti (43/80)
- Chômage ou emploi instable (36/80)
- Difficultés socio-économiques individuelles (28/80)

« J'ai travaillé comme peintre pendant plusieurs mois. Je n'ai jamais été satisfait de ma situation. J'ai décidé de partir parce que je ne veux plus vivre dans le besoin. J'avais honte quand je demandais de l'argent à mes parents. »

Homme âgé de 30 ans, originaire de Mahdia, parti en 2014

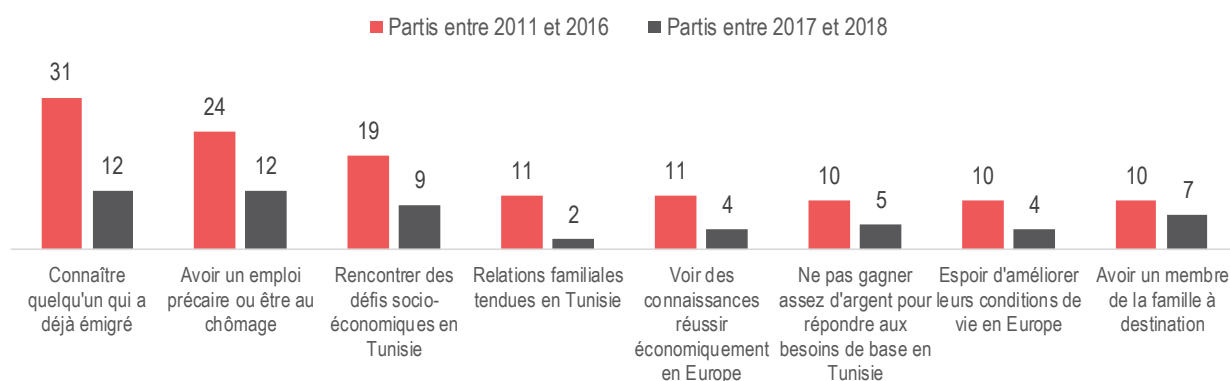
« Mes conditions étaient mauvaises. Je travaillais comme pêcheur, ce qui n'est pas un travail stable. Je suis resté sans emploi pendant des jours et ici à Sidi Mansour, vous ne pouvez rien faire d'autre que d'être pêcheur. Je suis parti pour améliorer ma situation. Je veux me marier et avoir ma propre voiture et maison, comme tout le monde. »

Homme âgé de 21 ans de Sfax, parti en 2017

quelqu'un qui avait déjà émigré irrégulièrement (43/80). S'agissant de la migration irrégulière, l'enracinement social des choix des Tunisiens se manifeste également chez le un tiers des répondants qui sont partis en 2017-2018 (7/24) et le un sixième des répondants qui ont quitté le pays en 2011-2016 (10/56) et sont partis en Europe car ils avaient un membre de leurs familles à destination. Deuxièmement, **les conditions socio-économiques**

individuelles des répondants ont joué un rôle clé dans le façonnement de l'émigration tunisienne en 2011 et en 2017.

Figure 8: Les facteurs individuels de l'émigration tunisienne depuis 2011, les plus indiqués

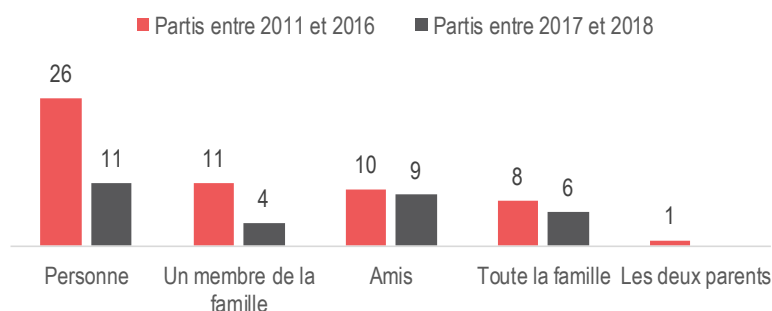


Total : 56 répondants émigrés entre 2011 et 2016 et 24 autres émigrés entre 2017 et 2018.

1.1.2. Franchir le seuil migratoire de l'indifférence dans le processus décisionnel

Globalement, les répondants ont pris des décisions autonomes concernant l'émigration irrégulière vers l'Europe. Abstraction faite de la période de leur départ, environ la moitié des répondants n'ont informé personne de leur décision de départ (37/80). Proportionnellement, cependant, parmi les partants depuis 2017, un plus grand nombre de répondants (9/24) ont informé leurs amis au lieu d'informer leurs familles, par rapport à ceux qui ont quitté en 2011-2016 (10/56), essentiellement pour ne pas les inquiéter ou parce que les décisions de départ vers l'Europe étaient soudaines.

Figure 9: Personnes les plus souvent informées de la décision d'émigrer de façon irrégulière



Total : 56 répondants qui ont émigré entre 2011 et 2016 et 24 autres qui sont partis en 2017-2018.

Pour ceux qui sont partis en 2011-2016, la révolution a été un tournant pour se mettre à réfléchir sur l'option d'émigrer. Certains répondants ont déclaré y associer un sentiment de normalité lié à la perception que le monde autour d'eux était sur le point de partir ou était déjà parti (9/56). Quant aux autres répondants, l'idée d'émigrer est devenue plus palpable lorsqu'ils ont appris de cette possibilité par des membres de leurs familles vivant à l'étranger (8/56) ou par des connaissances qui avaient déjà atteint l'Europe.

Processus de prise de décision en matière de migration motivé par :

- La révolution de 2011 (les répondants qui sont partis en 2011-2016)
- L'incapacité de fonder une famille (les répondants qui sont partis en 2017-2018)

Déclencheurs de la décision de partir :

- La révolution de 2011 (les répondants qui sont partis en 2011-2016)
- Le fait d'avoir croisé des émigrants « qui ont réussi » (les répondants qui sont partis en 2017-2018)

Pour environ le un tiers des répondants qui sont partis en 2017-2018 (09/24), le processus de prise de décision en matière de migration a été motivé par la prise de conscience de l'impossibilité de fonder une famille, et plus spécifiquement pour certains par le fait d'avoir été rejetés par les familles de leurs partenaires car ils n'avaient pas de ressources économiques suffisantes pour subvenir aux besoins du futur ménage.

"J'étais célibataire à l'époque, et je le suis toujours. J'aimerais parvenir à me marier et avoir des enfants dans un pays où il y a un avenir. Je ne peux, en aucun cas, me marier en Tunisie."

Homme âgé de 28 ans de Sfax, parti en 2013

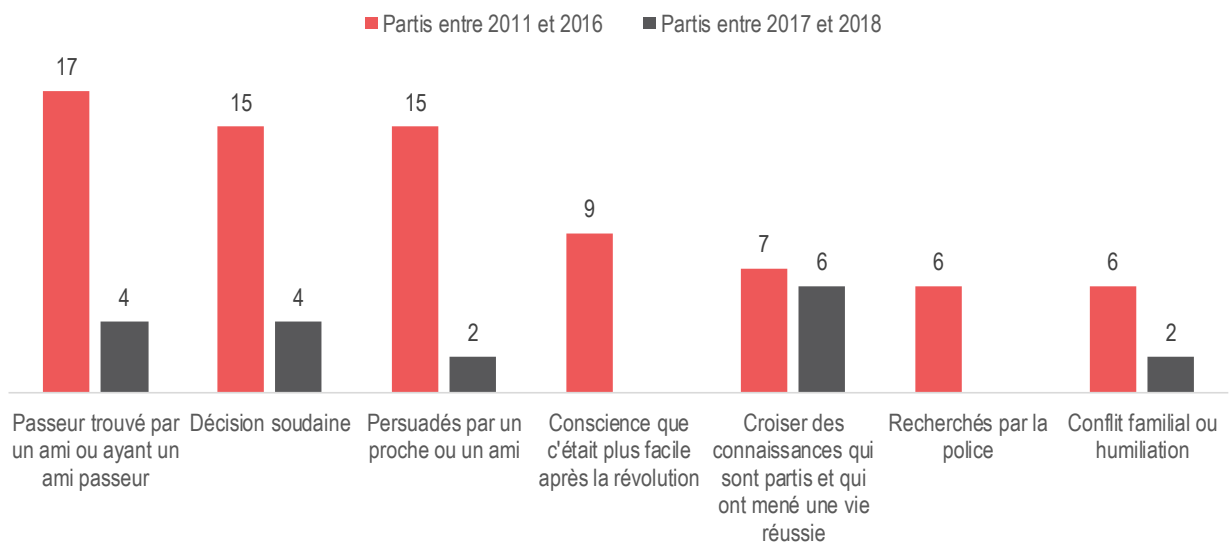
En revanche, pour environ un septième des répondants (13/80) dont la plupart sont partis en 2011, les relations tendues avec leurs familles représentaient une importante raison pour partir en Europe, tandis que trois répondants ont déclaré avoir été motivés par le désir de faire la fierté de leurs familles (3/80).

Les décisions finales d'émigration de façon irrégulière étaient - directement ou indirectement - influencées par les réseaux sociaux des répondants. Dans la majorité des cas, les répondants ont expliqué que leur décision de partir répondait à la proposition d'un ami, soit parce qu'il avait trouvé un passeur disposé à les emmener en Europe, soit parce qu'il était lui-même un passeur (17/56 et 4/24). Dans la plupart des cas, lorsque la décision de partir était décrite comme soudaine, elle avait débouché d'une conversation entre amis dans des cafés, alimentée par un désir d'aventure et compensée par la facilité d'accès aux moyens de voyage irrégulier (15/56 et 4/24). **La perception que le départ était plus facile eu égard à la faiblesse des contrôles frontaliers était à la fois un motif et un déclencheur pour les Tunisiens qui sont partis le lendemain de la révolution (9/56), mais le fait de croiser quelqu'un qui était perçu comme réussi était le déclencheur de départ le plus souvent rapporté par les répondants qui ont quitté en 2017-2018 (6/24).**

« Durant la période de la révolution, [...] les gens partaient tous les jours. J'ai senti que c'est devenu plus facile et moins risqué. De plus, on avait l'impression qu'il n'y avait plus d'hommes dans la ville, ils étaient tous partis. Je ne voyais que des femmes et des personnes âgées dans la rue. J'avais l'impression d'être la seule personne à rester et j'ai donc dû partir également ! »

Homme âgé de 35 ans, originaire de Médenine, parti en 2011

Figure 10: Déclencheurs les plus souvent cités sur la décision d'émigration irrégulière



Total : 56 répondants émigrés entre 2011 et 2016 et 24 autres émigrés entre 2017 et 2018.

Encadré 2: Processus décisionnel des femmes interrogées concernant la migration

Seulement cinq femmes ont été interrogées dans le cadre de cette étude. Néanmoins, plus que le un tiers des répondants qui sont partis en bateau entre 2011 et 2016 (18/53) et en 2017-2018 (8/22) ont affirmé la présence d'au moins une femme sur le bateau. Un répondant âgé de 28 ans, qui a quitté Médenine en 2011 et en 2018, a même déclaré : " Il y avait environ 40 femmes, certaines sont venues avec leurs bébés et certaines étaient enceintes."

Globalement, le processus de prise de décision des femmes interrogées ne diffère pas de celui des répondants hommes, sauf en ce qui concerne les inégalités liées au genre au sein du ménage. En particulier, deux femmes ont rapporté des épisodes d'humiliation personnelle et de violence physique au sein de leur ménage (2/5) avant de partir, tandis que trois femmes interrogées ont déclaré ne pas avoir été responsables de la décision de partir ni de la trajectoire à parcourir, prises à la place par un membre de la famille ou par un autre être cher (3/5).

« J'étais vraiment lassée de la situation. Même dans les moments les plus difficiles que j'ai vécus en Italie et en France, je n'avais que cette image de la Tunisie : j'étais tirée par les cheveux dans la rue et frappée, et le fait que ma mère aimait mon frère plus que tout. Je n'ai jamais oublié ce jour. Pendant ce temps, j'ai commencé à penser à fuir ma famille . » (Femme interrogée âgée de 35 ans du Grand Tunis, partie en 2011).

Les difficultés rencontrées par les femmes à leur retour étaient similaires à celles signalées par les hommes. Cependant, presque toutes les femmes interrogées étaient globalement satisfaites de leur retour (4/5) :

« J'étais fière. Je suis une femme et je suis rentrée chez moi avec de l'argent. J'ai maintenant une place dans ma famille » (Femme âgée de 37 ans du Grand Tunis, partie en 2013).

Une seule femme interrogée a déclaré ne pas être satisfaite de son retour, ce qui correspond à la plupart des hommes interrogés :

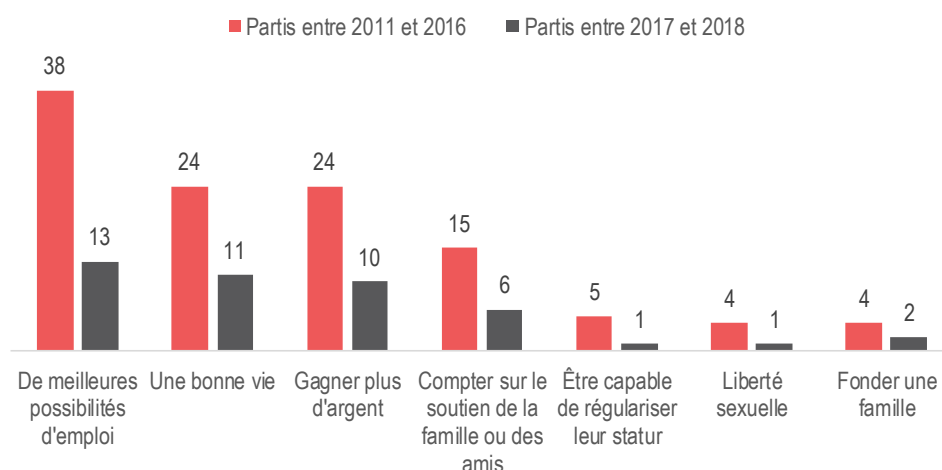
« J'étais déprimée. J'avais des sentiments d'échec. » Femme âgée de 26 ans du Grand Tunis, partie en 2016.

Bien souvent, les répondants ont déclaré que la connaissance d'autres Tunisiens vivant en Europe et retournant occasionnellement chez eux avec de l'argent et des voitures de luxe avait contribué à la construction de la perception **de richesse et d'une meilleure vie en Europe** chez les personnes interrogées. Sans surprise, les personnes interrogées ont principalement déclaré espérer trouver un emploi, gagner plus d'argent et mener une bonne vie en Europe. La plupart des répondants ont défini "la bonne vie" comme vivant dans un pays garantissant le plein respect des droits de l'homme, la liberté et la paix.

« Beaucoup de mes amis sont allés en Europe il y a deux ans. Ils vivaient dans la même situation que moi. Maintenant, ils mènent une vie bien meilleure que moi. Ils sont tous retournés en Tunisie avec leurs papiers. Ils ont acheté des voitures, se sont mariés et ont construit des maisons. Vous ne pouvez jamais réaliser tout ça si vous restez en Tunisie. »

Homme âgé de 23 ans de Mahdia, parti en 2017

Figure 11: Attentes relatives à l'Europe, les plus souvent déclarées



Total : 56 répondants émigrés entre 2011 et 2016 et 24 autres émigrés entre 2017 et 2018.

1.3.5. Facteurs de migration liés aux ménages et aux réseaux sociaux

Comme précité, les décisions des Tunisiens interrogés concernant la migration irrégulière se sont révélées très influencées par l'environnement social dans lequel les répondants étaient immergés, tant au niveau des ménages que par le biais des réseaux sociaux étendus de pairs et de connaissances en Tunisie et à destination.

Les conditions au sein des ménages des répondants ont contribué de manière significative à l'orientation des décisions de migration d'un grand nombre de migrants tunisiens interrogés. La majorité des répondants qui ont répondu aux questions relatives aux conditions socio-économiques de leurs ménages ont expliqué qu'ils provenaient d'une famille pauvre (46/80), avec un total de 19 répondants sur 80 qui ont déclaré avoir envoyé de l'argent à leurs familles dans leur pays d'origine, tant en 2011-2016 (13/56) qu'en 2017-2018 (6/24). Douze répondants ont également indiqué explicitement avoir remplacé l'un de leurs parents pour subvenir aux besoins de leur famille, eu égard au décès ou de la maladie d'au moins l'un d'entre eux. Néanmoins, un quart des répondants (19/80) ont plutôt indiqué que leur migration n'était pas directement destinée à améliorer les conditions économiques de leurs familles.

« C'est la misère totale. Ma famille est très pauvre. Mon père est handicapé, ma sœur était atteinte d'un cancer, et ma mère nettoyait les maisons pour 20 dinars, j'en avais marre. J'étais chômeur. J'ai essayé de travailler mais je n'ai trouvé aucun emploi. C'est pourquoi j'ai décidé de partir : pour gagner de l'argent et aider ma famille. »

Homme de 24 ans du Grand Tunis, parti en 2017

La quasi-totalité des répondants ont déclaré avoir connu quelqu'un qui avait déjà émigré à l'étranger (78/80), et les trois quarts des répondants ont également connu quelqu'un qui vivait dans la destination prévue (62/80). Cela évoque le rôle de la culture d'émigration et du sentiment de normalité associé à la migration dans lequel les répondants étaient immergés.

1.3.6. Les perceptions des répondants sur la différence entre l'émigration de 2017-2018 et l'émigration de 2011-2016

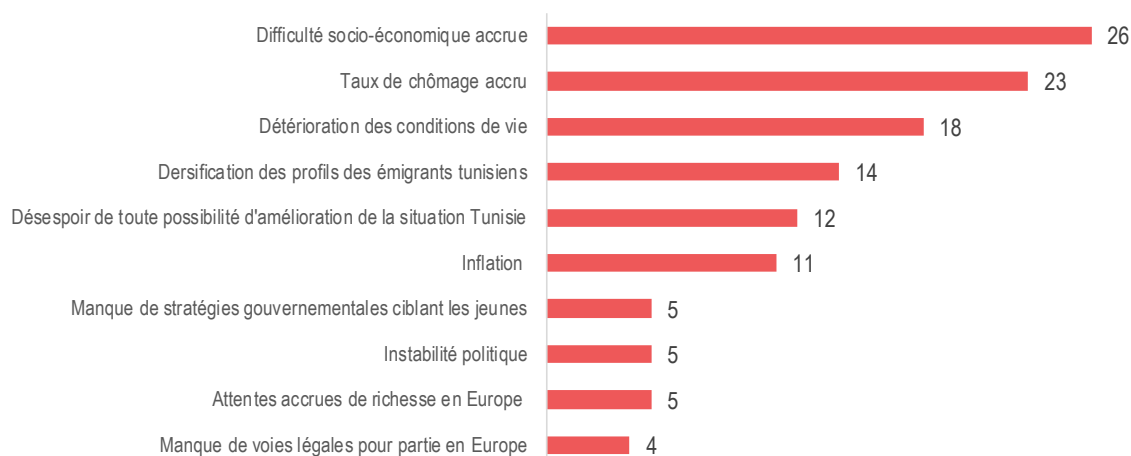
Les répondants ont été interrogés sur les différences entre les dynamiques d'émigration les plus récentes, survenues entre 2017-2018, comparées à la période 2011-2016. Parmi les 80 répondants, **près du un tiers ont déclaré que l'émigration récente était liée à des difficultés économiques accrues par rapport au passé (26/80)**. Le un quart des répondants ont souligné un taux élevé de chômage (23/80) et une grave détérioration des conditions de la vie en Tunisie (18/80) parmi les Tunisiens. Pour un faible nombre de répondants, les principales différences résidaient dans les attentes de bien-être en Europe, alimentées par l'exemple de leurs connaissances qui y vivaient déjà (5/80) et par la réduction des voies régulières à disposition pour atteindre l'Europe (4/80).

Les changements les plus rapportés entre l'émigration de 2011-2016 et l'émigration de 2017-2018 :

- Plus de difficultés économiques
- Plus de chômage
- Des conditions de vie plus difficiles
- Plus de femmes, d'enfants et de familles quittant le pays

D'autres répondants ont souligné un changement progressif dans le profil démographique des émigrants tunisiens (14/80), avec une augmentation proportionnelle du nombre de femmes, d'enfants et de familles complètes rejoignant les flux migratoires par rapport au passé. Certains ont déclaré que cette augmentation a été liée à la vulnérabilité des femmes et des enfants et qu'ils sont moins susceptibles d'être rapatriés par force une fois en Europe. Certains IC ont plutôt expliqué que, dans le cadre d'une transition progressive de l'émigration, passant d'une stratégie de moyens de subsistance individuels à une stratégie liée aux ménages, les familles soutiennent non seulement l'émigration des jeunes membres de leur famille, mais rejoignent également ces flux migratoires. Cependant, les indicateurs choisis pour cette évaluation ne permettent pas d'appuyer ni d'écarter fermement ces points de vue. La seule indication concerne les décisions des répondants qui, pour la moitié d'entre eux, ont été prises par les personnes interrogées elles-mêmes, sans consulter leurs familles (37/80).

Figure 12: Les différences les plus souvent indiquées entre l'émigration en 2017-2018 et l'émigration en 2011-2016



Total : 80 répondants partis depuis 2011. Les répondants pouvaient fournir plusieurs réponses.

1.4. Voyages irréguliers de la Tunisie vers l'Europe

1.4.1. Franchir le seuil de la trajectoire : comment les répondants ont-ils compté atteindre leur destination ?

La quasi-totalité des répondants ont atteint l'Europe en traversant la Méditerranée en bateau (76/80). Les quatre répondants restants se sont rendus en Europe régulièrement et ont dépassé la durée période de visa (4/80). Bien que ces deux modalités d'émigration soient les plus souvent mentionnées, les répondants ont déclaré savoir plusieurs moyens plus coûteux mais plus sûrs pour atteindre irrégulièrement l'Europe, tels que payer un contrat de travail ou une fausse citoyenneté pour obtenir plus facilement un visa de voyage en Europe, acheter un visa touristique à courte durée ou épouser un ressortissant européen. Personne d'entre eux n'a essayé d'avoir recours à ces voies auparavant.

Presque tous les répondants ont déclaré qu'ils étaient conscients de l'existence de voies régulières pour rejoindre l'Europe (74/80). Néanmoins, plus que la moitié des répondants ont affirmé qu'ils sentaient ne pas avoir d'autre chance d'aller en Europe que de partir irrégulièrement (37/56 parmi ceux qui ont quitté en 2011-2016 et 14/24 parmi ceux qui sont partis en 2017-2018). Cela s'explique par le fait que les répondants ont estimé qu'ils ne remplissaient pas les conditions pour obtenir un visa, ou parce que les frais de demande étaient jugés trop élevés pour même essayer de présenter une demande, ou encore parce que la migration irrégulière était perçue comme le moyen ordinaire de le faire. Toutefois, environ le un cinquième des répondants ont demandé un visa et ont décidé de partir irrégulièrement après le rejet de leur demande (8/56 et 5/24). Certains répondants, dont la demande de visa a été rejetée alors qu'ils répondaient à tous les critères, ont décrit le processus comme frustrant et injuste, ajoutant que l'accès aux voies régulières était réservé aux personnes déjà dotées d'un statut économique et social consolidé.

Pourquoi partir irrégulièrement?

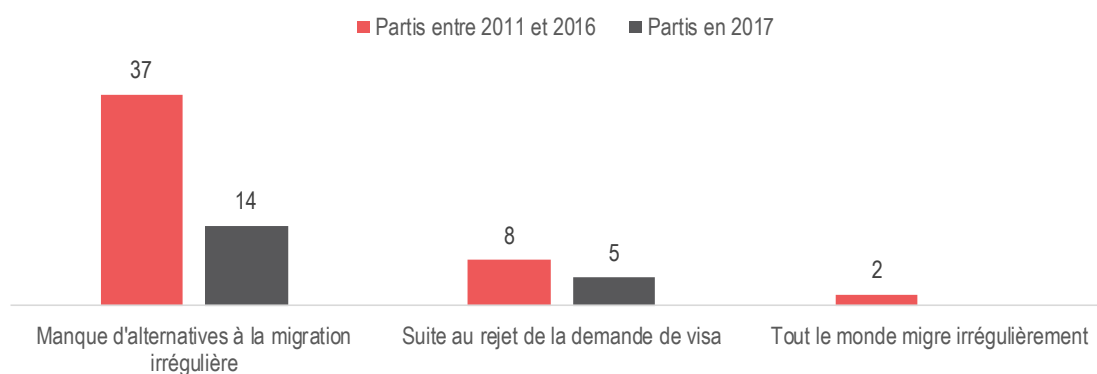
1. Absence de voies légales (51/80)
2. Demande de visa rejetée (13/80)
3. Tout le monde part irrégulièrement (2/80)

« Les voies que je connais pour atteindre l'Europe :

1. "Immigration irrégulière en bateau.
2. [Demande de] visa, mais le visa n'est pas accordé à des gens comme nous. Il n'est accordé qu'aux personnes riches et de « niveau supérieur ». On m'a refusé un visa en France en 2017, bien que je remplisse toutes les conditions (j'avais même la sécurité sociale !). On m'a dit qu'on n'a pas accepté ma demande de visa parce qu'ils savaient que je resterai plus longtemps.
3. Parler aux personnes qui vont vous acheter un visa (20 000-25 000 euros).
4. J'entends parler également de personnes qui obtiennent un visa touristique à court terme et prolongent leur séjour. »

Homme de 27 ans, originaire de Médenine, parti en 2016

Figure 13: Les raisons les plus souvent citées pour migrer irrégulièrement vers l'Europe



Total : 56 répondants ont émigré entre 2011 et 2016 et 24 autres sont partis en 2017-2018. Plusieurs réponses peuvent s'appliquer

Parmi les quatre répondants qui ont dépassé la période de validité de leur visa, trois ont indiqué l'avoir planifié avant de quitter la Tunisie. Dans le dernier cas, la décision de dépasser la période de séjour a été déclenchée par le non-renouvellement du permis de travail du répondant une fois en Europe, quoique le répondant ait envisagé cette option depuis son départ. Un répondant est devenu un migrant irrégulier pour pouvoir continuer à visiter l'Italie au-delà des 90 jours prévus par son visa touristique, de crainte de ne plus pouvoir bénéficier de cette possibilité dans l'avenir, puis est rentré chez lui sur sa propre initiative.

« Les jeunes ont tendance à partir à l'aventure pour découvrir de nouveaux pays. Depuis 2016, la restriction de l'émigration professionnelle et l'incapacité à appliquer les accords sur l'emploi et les échanges culturels entre les pays européens et la Tunisie ont indirectement influencé l'émigration irrégulière de jeunes Tunisiens (diplômés et non diplômés) et la prolongation des périodes de séjour après l'expiration des visas. »

Homme âgé de 21 ans du Grand Tunis, parti en 2017

1.4.2. Franchir le seuil de localisation : quelle destination les répondants avaient-ils l'intention d'atteindre avant de quitter la Tunisie ?

Avant de quitter la Tunisie, **la plupart des répondants avaient pour objectif d'atteindre l'Italie (47/80) et la France (22/80) comme principales destinations.** Un nombre moins important de répondants souhaitaient se rendre en Allemagne (3/80), en Belgique (3/80) ou dans n'importe quel pays européen (3/80). L'Italie a été perçue par les répondants à la fois comme destination ou comme pays de transit. Dans ce dernier cas, la destination réelle est principalement la France, qui abrite la plus grande communauté de Tunisiens à l'étranger et qui a été perçue comme offrant de meilleures perspectives d'emploi que les pays de l'Europe du Sud.

Les destinations les plus envisagées :

1. L'Italie (47/80)
2. La France (22/80),
3. L'Allemagne (3/80), la Belgique (3/80), tous les pays européens (3/80)

Les côtes des gouvernorats de Sfax et de Mahdia ont été les zones d'embarquement les plus déclarées par les répondants ayant participé à cette étude. Certains sont partis de la côte de la ville de Sfax (16/56 et 6/24), bien que Sfax n'ait pas été le lieu où le plus grand nombre d'entretiens individuels ont été menés. En fait, certains répondants ont également indiqué qu'ils se sont déplacés du Grand Tunis pour pouvoir quitter le pays à partir de Sfax, l'un des endroits où la plupart des bateaux partent en Europe.⁴¹ Moins de répondants sont partis des îles de Kerkennah, dans le gouvernorat de Sfax (10/56 et 2/24) et de Chebba, dans le gouvernorat de Mahdia (8/56 et 3/24). **Lampedusa était le point d'arrivée le plus souvent mentionné par la grande majorité des répondants ayant quitté à la fois en 2011-2016 (41/56) et en 2017-2018 (14/24),** suivie par l'île de Sicile (3/56 et 2/24).

⁴¹ Bobin F., [La détresse sociale en Tunisie à l'origine d'une nouvelle vague d'émigration](#), Le Monde, 24 avril 2018.

Carte 3: Points d'embarquement et d'arrivée les plus souvent mentionnés



Environ le un cinquième des répondants ont migré à l'intérieur du pays avant de quitter la Tunisie pour l'Europe (15/80). Djerba (4/15), Sfax (3/15), Gabès (3/15) et Nabeul (3/15) étaient les destinations, les plus souvent citées par les répondants pour chercher un emploi (8/15) ou étudier (2/15).

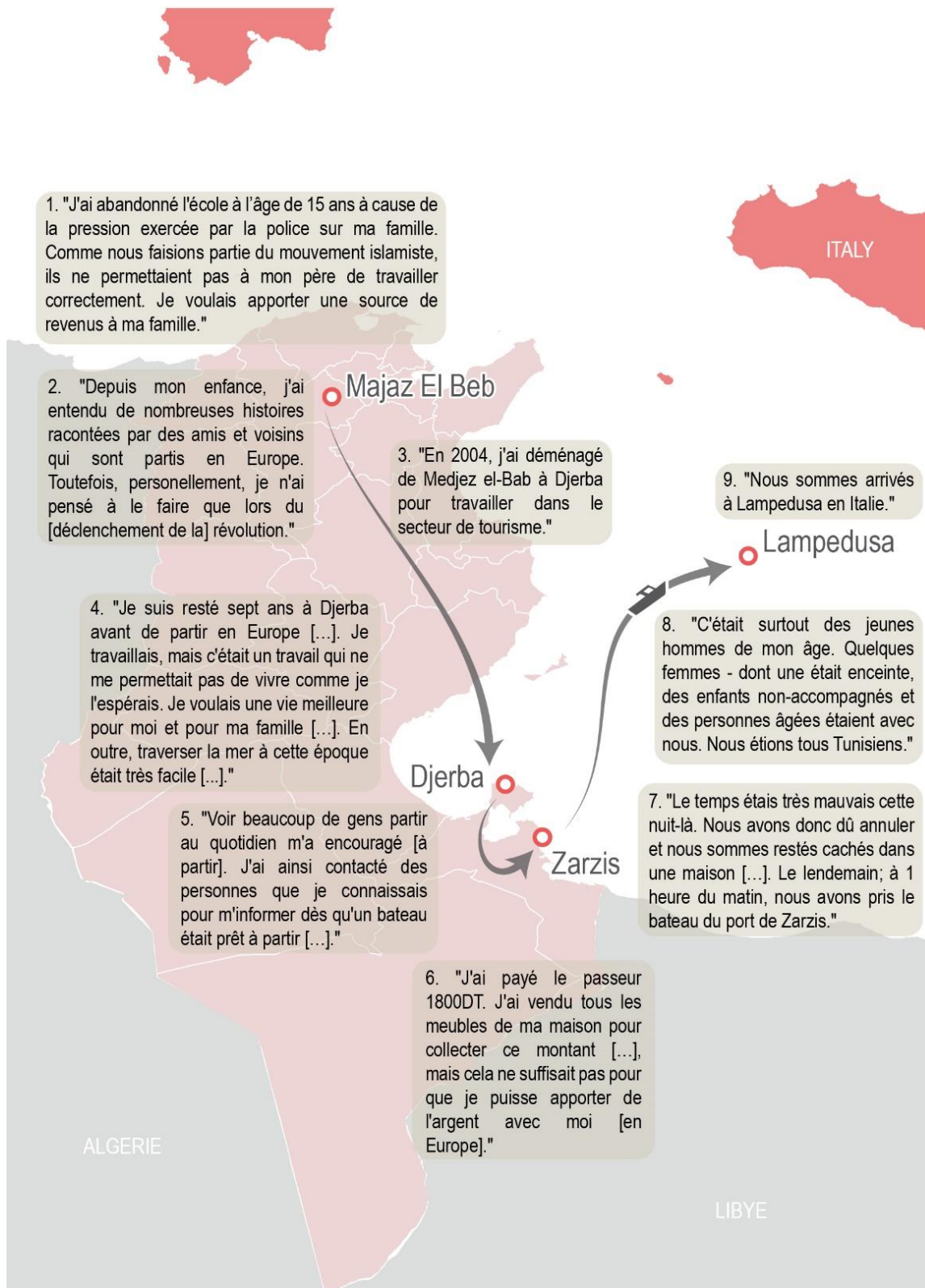
Le un huitième des répondants ont parcouru un trajet irrégulier vers l'Europe plus qu'une fois (10/80), de deux jusqu'à quatre départs. Cette plage inclut également les tentatives infructueuses (10/80) pour atteindre l'Europe, car les répondants ont été interceptés en mer par les forces maritimes tunisiennes, à cause de problèmes survenus au bateau ou de mauvaises conditions climatiques. La grande majorité des répondants ont fait le voyage en Europe une fois (70/80). Globalement, les répondants ont déclaré qu'ils avaient très peu de temps pour se préparer avant le voyage. La plupart des répondants ont voyagé avec quelques vêtements, un peu d'argent, un peu de nourriture et toujours sans papiers. Onze répondants ont déclaré n'avoir rien pris avec

« Vous réfléchissez un petit peu avant de prendre la décision définitive : rester ou partir. Vous avez seulement 24 heures pour décider du reste de votre vie. C'est très angoissant. Vous n'avez pas assez de temps pour vous préparer, ils vous informent seulement la veille du départ. J'ai seulement pris des vêtements pour me changer, une brosse-à-dents, une batterie de portable, un gel coiffant et du tabac avec moi. Je n'ai pas pris mon passeport. Je me suis dit que si jamais je serai coincé, je dirai que je suis syrien ou algérien. »

Homme âgé de 29 ans de Sfax, parti en 2015

eux, en particulier lorsqu'ils ont pris des décisions soudaines concernant leur départ, par réaction à l'influence exercée par un camarade.

Etude de cas 1: De la migration interne à la migration internationale

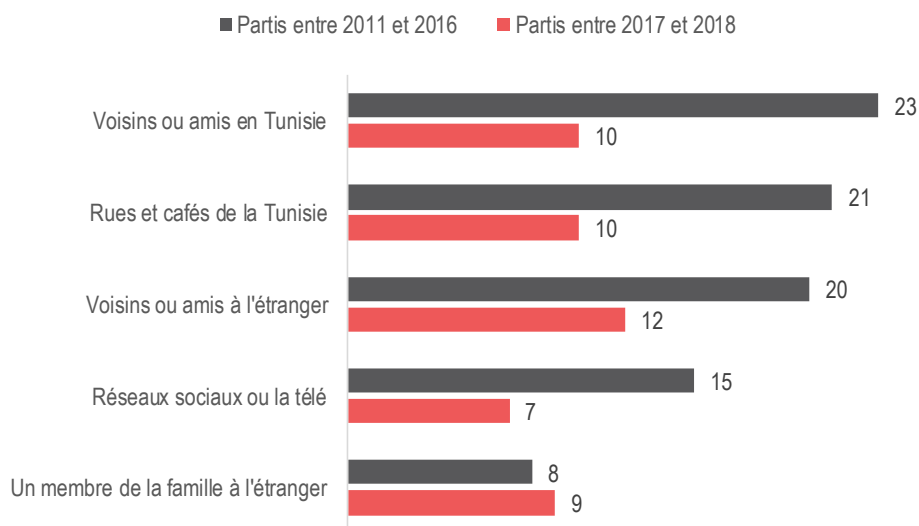


1.4.3. Les sources d'information les plus mentionnées par les répondants concernant la migration irrégulière

La majorité des répondants qui sont partis en 2011-2016 ont déclaré avoir appris la possibilité d'émigrer irrégulièrement par l'intermédiaire de voisins ou d'amis vivant en Tunisie (23/56) ou à l'étranger (20/56), ou à travers les discussions communes dans les cafés et les espaces publics (21/56). La moitié des répondants qui sont partis à partir de 2017 (12/24) ont déclaré que leurs amis à l'étranger constituaient une source d'information plus pertinente que leurs connaissances en Tunisie (10/24).

Pour près d'un quart des répondants, les voisins ou les amis vivant déjà en Europe constituaient la source d'information la plus souvent citée quant à la trajectoire et aux conditions du voyage.

Figure 14: Les sources d'information les plus souvent rapportées en lien avec l'émigration irrégulière



Total : 56 répondants émigrés entre 2011 et 2016 et 24 autres émigrés entre 2017 et 2018.

1.1.3. Franchir le seuil de la trajectoire: comment les répondants comptaient-ils atteindre l'Europe?

La grande majorité des répondants (75/80) ont traversé la mer en bateau, alors que cinq seulement ont déclaré avoir voyagé en avion. Les bateaux étaient conduits par un passeur ou, dans certains cas, par un répondant ou un groupe d'amis qui avaient des compétences en matière de navigation. Dans très peu de cas, les personnes interrogées ont affirmé avoir payé pour pouvoir voyager à bord d'un navire commercial.

La moitié des répondants ont déclaré avoir voyagé avec des membres de leur famille, des amis ou des collègues (34/76).⁴² Pour les répondants qui ont quitté en 2011-2016 ou en 2017-2018, la moitié des répondants ont déclaré que tous les autres passagers du bateau étaient exclusivement des hommes, alors qu'environ le un tiers a signalé la présence d'au moins une femme à bord. Le nombre de répondants indiquant la présence d'enfants était légèrement plus élevé parmi les répondants qui ont émigré plus récemment (8 sur 24 sont partis en 2017-2018, contre 14/56 qui sont partis en 2011-2016).

Les voies irrégulières les plus citées :

1. Par voie maritime (75/80)
2. Séjour illégal après l'expiration du visa (5/80)

⁴² Un total de 76 répondants qui ont atteint l'Europe en bateau.

Encadré 3: L'émigration des enfants non accompagnés et séparés (ENA/ES). Un phénomène en expansion.

Les statistiques sur les arrivées en Italie par voie maritime révèlent une augmentation du nombre des ENA/ES tunisiens. Bien que les Tunisiens ne figuraient pas sur la liste des 10 premières nationalités des ENA/ES [arrivés par mer en Italie en 2017](#), de janvier à septembre 2018, [ils étaient en tête du classement](#) avec 770 nouveaux arrivés.

Étant donné qu'aucun répondant de moins de 18 ans n'a été interrogé dans le cadre de cette évaluation, les voix des enfants participant à cette évaluation sont sous-représentées. Néanmoins, la présence d'enfants dans les voyages des répondants ressort des constatations suivantes :

- Plus qu'un quart des répondants qui sont partis irrégulièrement entre 2011 et 2016 et après 2017 ont déclaré avoir voyagé avec au moins un enfant au bord du bateau. Un homme interrogé âgé de 23 ans qui est parti du Grand Tunis en 2016 a déclaré avoir croisé cinq ENA/ES tunisiens : « *Nous étions tous des Tunisiens ; un couple marié avec leurs deux enfants, 4 hommes plus âgés et 5 adolescents âgés entre 15 et 16 ans* ».
- Parmi les répondants, quatre étaient des enfants à leur départ entre 2011 et 2016 (3/4) et après 2017 (1/4).

La perception que le nombre d'enfants migrants partant en situation irrégulière depuis 2017 est en expansion a été mentionnée dans cette étude par plusieurs répondants, y compris des informateurs clés. Parmi les deux groupes de répondants, certains ont expliqué que cela serait associé à l'idée que les enfants ne sont pas réadmis par la force en Tunisie. Un répondant âgé de 30 ans qui est parti du Grand Tunis en 2013, a déclaré :

« *Comme je suis petit et j'ai l'air d'être plus jeune que mon âge réel, [quand j'étais] à Lampedusa, j'ai sollicité les autorités et je leur ai dit que j'avais 16 ans. Ils m'ont traité comme un mineur. Ils m'ont emmené dans un centre de mineurs à Naples où une famille d'accueil est venue m'adopter* ».

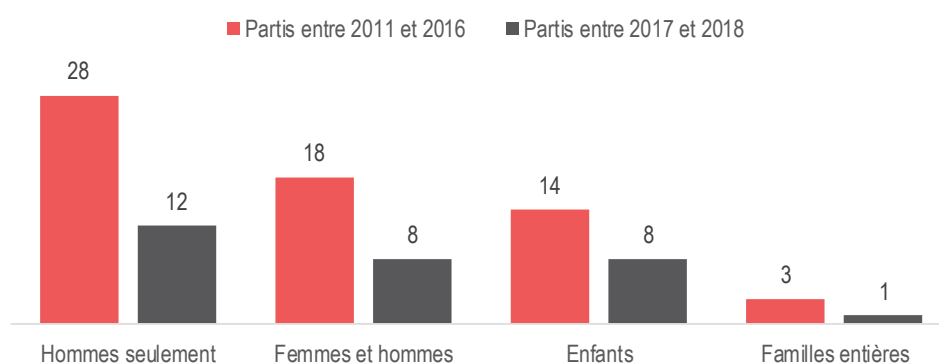
Néanmoins, plusieurs sources fiables indiquent des [explications plus larges](#) sur le sentiment générationnel de désespoir et le manque de perspectives d'avenir pour les jeunes tunisiens, liés à l'augmentation du taux de chômage des jeunes et la dégradation de la situation économique en Tunisie.

UNHCR, [Italie - Tableau de bord des enfants non accompagnés et séparés ENA/ES](#), décembre 2017

UNHCR, [Italie - Tableau de bord des enfants non accompagnés et séparés ENA/ES](#), septembre 2018

Djaziri M., [En Tunisie, un peuple démoralisé, une jeunesse révoltée et des élites paralysées](#), La Conversation, 18 janvier 2018.

Figure 15: Profil démographique des passagers en bateau en fonction de leur sexe et âge



Total : 76 répondants ayant atteint l'Europe en bateau

Concernant la nationalité des autres passagers, 11 répondants sur 80 ont déclaré avoir voyagé avec des migrants subsahariens, principalement entre 2011 et 2016 (9/56), des Libyens (2/80) et des Algériens (1/80). La quasi-totalité de ces migrants sont partis en 2011 et faisaient probablement partie du grand exode de migrants qui avaient fui la Libye après le déclenchement de la révolution.⁴³

Plus que la moitié des répondants ont déclaré avoir payé jusqu'à 5 000 TND à un passeur pour se rendre en Italie.⁴⁴ La moitié des répondants qui ont quitté le pays en 2017-2018 ont affirmé avoir dépensé entre 1 000 et

⁴³ Boubakri, H., [Les migrations en Tunisie après la révolution, Confluences Méditerranée](#), v. 87, n°4, 2013.

⁴⁴ Au 22 novembre, un dollar américain (USD) valait 3,33 dinars tunisiens (TND). Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la Banque centrale de Tunisie : <https://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/index.jsp?la=AN>.

2 500 TND (12/23), tandis que le un-quart ont dépensé des montants plus importants : entre 2 500 et 5 000 TND (6/23).⁴⁵ Le un cinquième des répondants qui sont partis en 2011-2016 ont déclaré avoir payé entre 1 et 1000 TND (11/53),⁴⁶ un autre tiers entre 1 000 et 2 500 (12/53) et un autre cinquième ont déclaré avoir payé entre 2 500 et 5 000 TND. Seulement trois personnes - deux sont parties en 2011-2016 et une en 2017-2018 - ont déclaré avoir payé plus que 5 000 USD.

Quant aux autres répondants, le mode de paiement évoque la dimension sociale de l'émigration tunisienne.

Quatre répondants sur 24 qui ont quitté en 2017-2018 ont été soutenus par un membre de leur famille qui a payé leur voyage, tandis que pour ceux qui sont partis en 2011-2016, huit ont été soutenus par un voisin ou un ami qui a payé leur voyage.

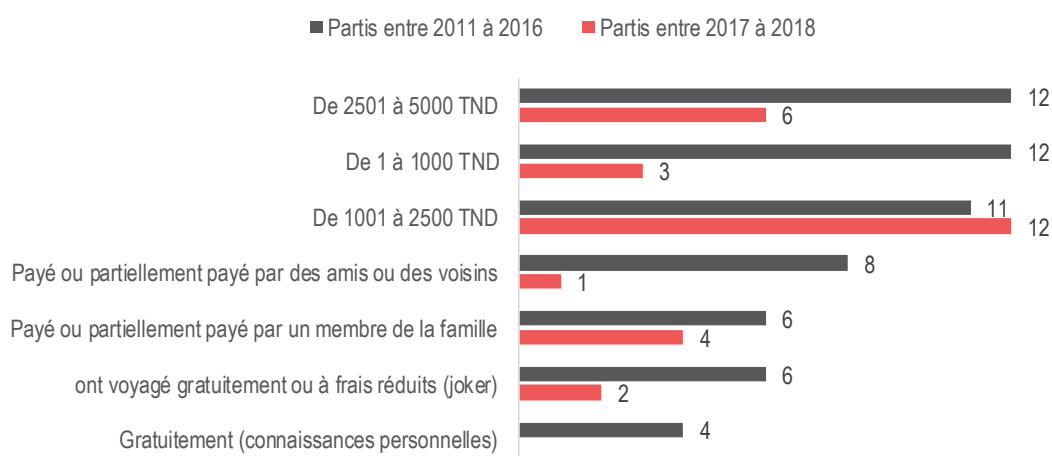
« Tout le monde en parle et tout le monde est parti. Ce n'est pas un secret. Les voisins, les amis et la famille sont tous partis. Je l'ai connu toute ma vie. Même ma petite sœur, qui est à l'école primaire, en voyant le frère de sa copine qui a émigré lui apporter des cadeaux à chaque fois qu'il vient en Tunisie, elle est venue me dire : « Son frère est parti. Et toi ? Quand est-ce que tu pars ? »

Homme âgé de 37 ans originaire de Médenine, parti en 2018

Quelques répondants ont également déclaré avoir aidé leur passeur à trouver d'autres passagers pour le voyage. En travaillant en tant que *jokers*, les recruteurs dans le jargon tunisien de passeur, ils ont réussi à payer moins ou à voyager gratuitement en Europe (6/56 qui sont partis en 2011-2016 et 2/24 qui sont partis en 2017-2018). Deux répondants qui sont partis en 2011-2016 ont déclaré avoir procédé à une contribution non financière pour leur voyage.

Outre le recours à un passeur, certains répondants originaires des zones côtières qui sont partis en 2017-2018 ont déclaré avoir organisé leurs voyages grâce à leurs compétences en matière de navigation ou celles de leurs connaissances. Un petit groupe de répondants a rassemblé 4 000 TND pour payer le moteur du bateau (4/23), d'autres ont volé un bateau (3/23), tandis que dans un cas, le répondant est parti avec son propre bateau (1/23) pour aller en Italie.

Figure 16: Les modes de paiement les plus souvent cités



Total : 76 répondants qui ont atteint l'Europe en bateau.

⁴⁵ Un total de 23 répondants qui sont partis en 2017-2018 pour rejoindre l'Europe par mer.

⁴⁶ Un total de 53 répondants qui sont partis en 2011-2016 pour rejoindre l'Europe par mer.

Encadré 4: Un aperçu sur le jargon de trafic des migrants

Un jargon spécifique au phénomène de **harka** [/'harqa/], la migration irrégulière par voie maritime de l'Afrique du Nord vers l'Europe émerge des récits des répondants. Des rôles spécifiques liés à la structure du réseau de passeurs sont évoqués :

- **Joker** [/'ʒɔk'ɛ:r/] : personnes chargées de recruter de nouveaux passagers en échange d'un passage gratuit ou moins cher vers l'Europe. Huit répondants travaillaient comme des jokers. Un homme âgé de 51 ans, parti du Grand Tunis en 2011, a expliqué : « *J'étais au café lorsqu'un ami m'a dit que son frère me cherchait. Lorsque je l'ai trouvé, il m'a dit : écoute, je sais que tu n'as pas d'argent. Aide-moi à trouver dix personnes de plus et tu pourras partir en tant que **joker**.* »
- **Raggas** [/'ræ'ga:s/] : ce sont des intermédiaires ou des facilitateurs plus établis le long de la chaîne des passeurs. Un raggas serait chargé de :
 - Recruter des passagers pour le voyage en bateau en échange d'une commission ;
 - Assurer la communication avec des passagers avant le départ ;
 - Gérer les paiements ;
 - Assurer le transport vers les maisons de liaison ou les points d'embarquement.

Cinq répondants ont déclaré avoir eu affaire à un raggas avant leur départ. Une femme âgée de 37 ans qui est partie en 2013 a dit : « *J'ai volé les bijoux de ma mère, je les ai vendus et je suis allée au **raggas** pour lui donner de l'argent [...]. Il m'a demandé d'attendre son appel pour me donner les instructions* ».

- Les répondants ont également décrit leur séjour dans des maisons de liaison isolées, appelés **gouna** [/'gu:næ/], attendant le bon moment pour partir vers l'Europe. Les répondants ont déclaré avoir attendu en moyenne pendant une période allant d'un à dix jours :
 - Dans le cadre d'une stratégie élaborée par le passeur visant à assurer le secret et à éviter toute fuite d'informations relativement à l'opération du passeur ;
 - Attendre que le nombre critique des migrants soit atteint pour que le bateau puisse partir ;
 - Attendre les meilleures conditions climatiques et / ou que la surveillance soit faible pour pouvoir monter au bord du bateau.

Vingt répondants ont déclaré avoir séjourné dans un(e) **gouna** (20/80). Quatre d'entre eux ont déclaré ne pas avoir pu se déplacer pendant leur séjour (4/20), tandis que trois répondants ont décrit les mauvaises conditions de la maison (3/20). Parmi eux, un homme âgé de 28 ans originaire de Médenine et parti en 2018 a déclaré :

« *Un gars est venu me prendre dans un camion et m'a emmené à la gouna [...]. Les conditions y étaient horribles. Il y avait beaucoup de gens [...]. La maison était pourrie. Ils venaient une fois par jour pour apporter de la nourriture et de l'eau. J'y suis resté pendant des jours. Je sortais la nuit pour me rendre dans une mosquée voisine afin de prendre une douche* ».

2. La vie en Europe

Ce chapitre donne un aperçu sur les conditions rencontrées par les répondants tunisiens une fois en Europe. Il donne également un aperçu sur les moyens de subsistance et les défis des Tunisiens en Europe, et analyse les circonstances et leurs décisions de retour. Les constatations présentées dans ce chapitre font référence aux GD, aux entretiens avec des informateurs clés et aux entretiens menés avec **74 Tunisiens** qui ont atteint l'Europe de manière irrégulière à partir de 2011.

PRINCIPAUX CONSTATS

- La plupart des répondants sont entrés en Europe depuis l'Italie (71/74) ou la France (3/74) et ont passé de courtes périodes en Europe, ce qui a limité leur capacité de se mobiliser des ressources financières suffisantes. Une fois en Europe, moins que le un quart des répondants ont déclaré être employés dans des activités régulières.
- Les défis les plus fréquemment cités en Europe comprenaient: le fait d'avoir parcouru des trajets risqués pour rejoindre l'Europe (15/74) et, une fois arrivés, les répondants n'avaient pas accès au logement (18/74), ont fait face à des barrières linguistiques (8/74) ou n'avaient pas de quoi se nourrir (5/74).
- Les rapatriés forcés avaient reçu très peu d'informations concernant leurs retours. La plupart d'entre eux avaient été renvoyés de force parce qu'ils se trouvaient déjà dans des centres de migrants sans liberté de déplacement ou dans le cadre de contrôles d'immigration de routine.
- Les rapatriés des programmes de RVA et les individus retournés par leur propre initiative ont tous été confrontés à des conditions défavorables lorsqu'ils ont commencé à envisager la possibilité de retourner. Globalement, la décision était déclenchée par le fait de connaître l'existence de programmes de RVA ou par des circonstances personnelles spécifiques telles que la maladie ou le divorce d'un membre de la famille.

2.1. Une fois en Europe

2.1.1. Mobilité primaire et secondaire en Europe

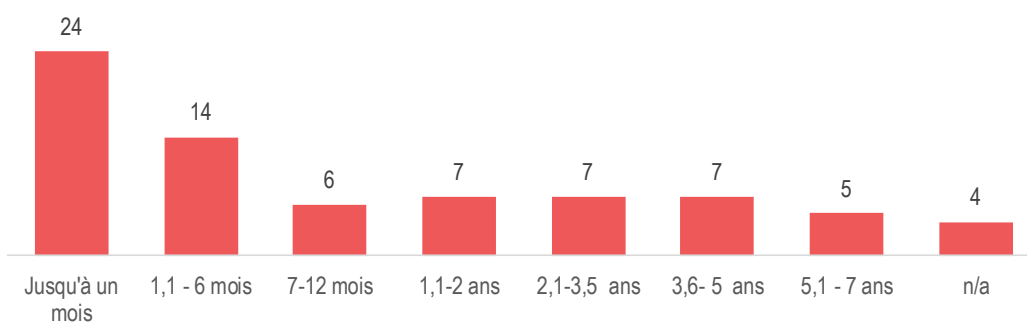
Pour la quasi-totalité des répondants (71/74),⁴⁷ l'Italie représentait la porte d'entrée en Europe, suivie par la France (3/74). Dans ce dernier cas, les répondants sont arrivés en France en avion et ont dépassé leur période de séjour autorisée par le visa. **Seulement quelques répondants ont mentionné avoir eu des parcours secondaires fragmentés en Europe.** Une fois arrivés, l'Italie demeure la destination finale de 56 répondants sur 74, tandis que 13 ont transité par l'Italie pour rejoindre la France (13/74). Un nombre très limité de répondants ont continué leur voyage en Belgique (3/74), en Espagne (2/74) et en Allemagne (1/74).

2.1.2. Durée moyenne de séjour a destination

Les répondants ont passé, en moyenne, une courte période en Europe avant de rentrer en Tunisie, ce qui a limité leur capacité de sécuriser les ressources économiques ou sociales dans le pays de destination et à améliorer les conditions de vie précédentes à leur départ. Le un tiers des répondants ont déclaré avoir passé en Europe entre quelques jours et un mois (24/74), essentiellement parce qu'ils ont été appréhendés par la police à leur arrivée ou peu de temps après leur arrivée en Europe et ont été rapatriés de force en Tunisie. Un autre quart des répondants ont passé entre un et six mois en Europe. Seulement 19 répondants sur 74 ont passé plus de deux ans dans leur pays de destination.

⁴⁷ Six répondants n'ont pas réussi à atteindre l'Europe. Ainsi, le total ici est sur 74.

Figure 17: Durée moyenne de séjour des répondants en Europe



Total : 70 répondants sur 74 ayant atteint l'Europe. Quatre répondants n'ont pas précisé la durée de leur séjour.

2.1.3. Moyens de subsistance des répondants en Europe

Une fois en Europe, seulement 20 répondants sur 74 ont réussi à trouver un emploi. Pour la moitié d'entre eux, le travail trouvé dans la destination était instable ou insuffisant pour que le répondant soit économiquement indépendant (9/74).

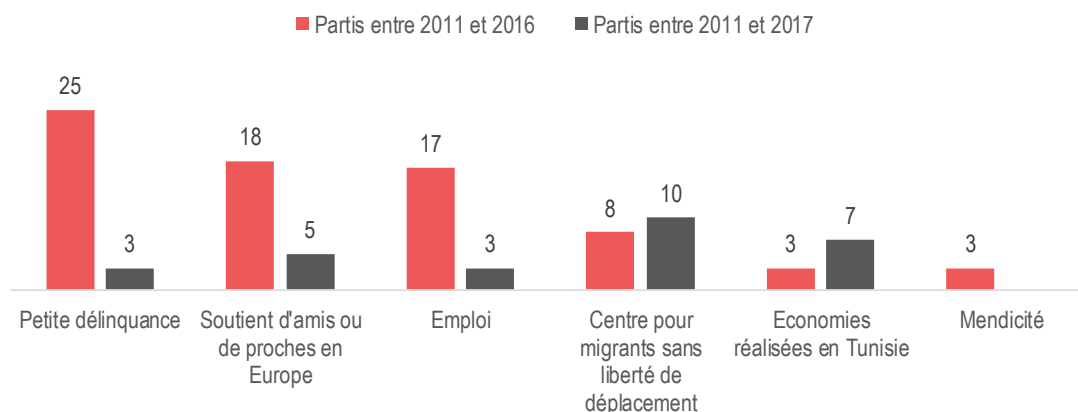
Plus que la moitié des répondants qui ont trouvé un emploi à destination (11/20), bien que souvent instable, ont passé de deux à sept ans en Europe. La majorité des répondants ont plutôt déclaré avoir été impliqués dans des délits mineurs (28/74), principalement en raison de leur incapacité à trouver des activités licites pour joindre les deux bouts. Les répondants ont eu des difficultés à trouver un emploi à destination, en particulier des emplois réguliers, probablement également à cause de la courte période de séjour et de la connaissance limitée du contexte.

Les moyens de subsistance les plus cités en Europe :

- Délits mineurs (28/74)
- Soutien externe (23/74)
- Emploi (20/74)

À leur arrivée en Italie, un autre quart des répondants ont été amenés à des centres de migrants sans liberté de déplacement (18/74),⁴⁸ ce qui ne leur a pas permis d'exercer une activité générant des revenus. De même, parmi les répondants qui sont partis en 2017-2018, une proportion légèrement plus élevée de répondants s'est appuyée sur ses économies réalisées en Tunisie (7/74). Compter sur le soutien des réseaux sociaux familiaux et des amis au pays de destination s'est avéré être une source de soutien économique pour le un tiers des répondants (25/74).

Figure 18: Sources de subsistance en Europe les plus souvent citées par les répondants qui sont partis en 2011-2016 et en 2017-2018



Total : 74 répondants qui ont atteint l'Europe. Plusieurs réponses peuvent s'appliquer.

⁴⁸ Selon la période d'arrivée des répondants en Italie, il s'agissait principalement des centres d'identification et d'expulsion (CIE), centres de permanence avant le rapatriement (CPR) et des points chauds dans l'UE.

2.1.4. Réseau social des répondants dans la destination

Comme indiqué plus tôt dans le rapport, **62 répondants sur 74 ont déclaré avoir un membre de leur famille ou une connaissance à leur destination, ce qui s'est parfois traduit par une source importante de soutien économique direct ou indirect.** Par exemple, 16 répondants sur 74 ont déclaré avoir eu accès à un logement gratuit grâce à une personne qu'ils connaissaient déjà avant de quitter la Tunisie ou grâce à des rencontres fortuites en Europe. Ces derniers étaient souvent des migrants qui ont la même nationalité et qui ont offert leur aide en fournissant un logement, de la nourriture, en facilitant l'accès à l'emploi ou même en prêtant de l'argent aux répondants.

Seulement cinq répondants ont pu se marier ou avoir des enfants en Europe

(5/74), très probablement à cause de la durée limitée de leur séjour à destination et au manque de stabilité économique.

"Je travaillais pendant neuf heures. Je suis diabétique et je rentrais chez moi tous les jours, épuisée et malade. Mon taux de glycémie était toujours élevé, des crises me survenaient presque tous les jours et je n'avais pas de papiers pour pouvoir prendre mes médicaments. Heureusement, une collègue algérienne a commandé mes médicaments."

Femme âgée de 26 ans, originaire du Grand Tunis, partie en 2016

2.1.5. Les difficultés les plus souvent mentionnées par les répondants en Europe

Pour de nombreux répondants, **les difficultés rencontrées en Europe ont commencé par leur périlleux voyage de Tunisie vers la destination prévue, ce qui a probablement altéré leur capacité à faire face aux difficultés de la vie quotidienne en Europe.** En dépit du niveau élevé de conscience des risques, le un quart des répondants ont expliqué à quel point leur voyage était difficile et effrayant

« Avant d'arriver à Lampedusa, l'eau commençait à pénétrer dans le bateau. À un certain moment, lorsque l'eau a complètement envahi le bateau, les gens ont commencé à crier et à demander de l'aide. Je me trouvais avec six personnes dans la mer. Nous avons nagé pendant près de 5 ou 6 heures avant d'atteindre Lampedusa. Cette scène ne cesse de me hanter. Nous sommes arrivés épuisés ».

Homme âgé de 26 ans du Grand Tunis, parti en 2017

(15/74), dominé par la peur de se noyer ou de sombrer à cause de problèmes de moteur, de la surcharge du bateau ou de confrontations avec les autorités maritimes dans les eaux profondes. Deux répondants ont rapporté avoir vu des personnes se noyer. Deux autres ont explicitement mentionné comment des événements pareils ont nui à leur santé mentale et à leur capacité à faire face au stress. Il est extrêmement probable d'imaginer que le nombre réel des répondants qui ont été psychologiquement touchés par des événements aussi traumatisants est supérieur à ce qui a été rapporté. Plus que le un quart des répondants qui ont été amenés dans des centres de migrants et privés de leur liberté de mouvement dans le pays de destination ont déclaré avoir des conditions de vie difficiles (5/15), surtout lorsque les centres étaient surpeuplés.

Globalement, les répondants ont indiqué qu'ils avaient du mal à répondre à leurs besoins de base. Pour 18 répondants sur 74, l'accès au logement a été le défi principal. Bien que certains répondants aient déclaré compter sur le soutien de leur famille ou de leurs amis sur le lieu de destination (16/74), beaucoup ont déclaré avoir passé de longues périodes de leur vie sans abri, ce qui les a poussés à chercher refuge dans des maisons

« Nous n'avons pas été traités correctement, mais j'ai entendu dire qu'ils sont gentils la plupart du temps. [...] Au sein du centre des migrants, ils vous nourrissent et vous donnent des vêtements. [...] Une bagarre a éclaté dans le centre, mais je n'en faisais pas partie. Le lendemain matin, la police est venue avec des traducteurs [...] et nous a emmenés dans un autre centre. Presque toutes les personnes qui s'y rendent sont rapatriées chez elles."

Homme âgé de 31 ans du Grand Tunis, parti en 2017

abandonnées ou partout où ils pourraient trouver une protection contre le froid (3/74) et l'insécurité dans les rues européennes (5/74).

Voir des ressortissants tunisiens dormir dans la rue, dans des conditions misérables, souvent pour plusieurs années après leur première arrivée dans le pays de destination, a souvent été décrit comme une expérience choquante et a

même incité certains émigrés à revenir.

Les répondants ont également déclaré ne pas avoir suffisamment de nourriture (5/74), d'autres ont eu des problèmes de santé à destination (5/74) mais ont eu des difficultés à accéder aux soins de santé (2/74). Bien que 6 répondants sur 74 aient mentionné spécifiquement que le manque de ressources économiques avait représenté leur défi majeur, celle-ci était globalement une préoccupation partagée par la quasi-totalité des répondants.

Les défis les plus fréquemment cités en Europe :

- Voyage risqué vers l'Europe (15/74)
- Pas d'accès au logement (18/74)
- Barrières linguistiques (8/74)
- Pas de nourriture (5/74)

Plus que le un quart des répondants ont déclaré avoir eu des difficultés dans leurs relations avec la société d'accueil. Les barrières linguistiques (8/74), la discrimination (3/74) et les difficultés d'adaptation à un environnement considéré comme peu accueillant (5/74) ont été parmi les causes les plus citées. Enfin, 6 répondants sur 74 ont déclaré s'être sentis seuls, alors que parmi ceux qui pouvaient compter sur un réseau social, 4 ont perdu le soutien de leur famille et un nombre moins important de répondants ont été confrontés à des problèmes au sein de leur foyer à destination.

2.2. Différentes notions et modalités de retour

Les politiques de retour occupent de plus en plus d'importance dans les agendas politiques européens.⁴⁹ Cependant, il n'existe aucun accord sur la définition et la classification du retour, et en particulier sur la notion du caractère volontaire.⁵⁰ Comme **tous les répondants interrogés lors de cette étude ont été confrontés à des conditions défavorables en Europe incitant leur retour**, la présente évaluation ne cherchera pas à déterminer si les conditions sur le lieu de destination ont permis de faire des choix volontaires concernant le retour. Aux fins de cette évaluation, les catégories de retour suivantes seront plutôt utilisées :

- **Le retour individuel** : il comporte à la fois ceux qui sont retournés en conditions de régularité et ceux qui se sont rendus à la police ou au consulat tunisien de leur propre chef pour rentrer chez eux. Cela diffère de la notion de « retour volontaire » de l'UE, qui implique « l'obtempération à l'obligation de retour dans le délai imparti à cette fin dans la décision de retour ». ⁵¹ Cela inclut donc à la fois ceux qui auraient pu avoir le sentiment d'avoir achevé leur cycle migratoire et ceux qui ont été confrontés à des conditions peu propices à destination ayant mené à la décision de retourner.
- **Le retour volontaire assisté (AVR)** est défini par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) comme étant « le retour dans le pays d'origine basé sur une décision volontaire que toute personne prend librement ». ⁵² Il comprend un élément de soutien administratif, logique et financier fourni aux migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil. Les migrants de retour peuvent bénéficier également de mesures de réintégration (Aide au Retour Volontaire et à la Réintégration), qui comprend généralement de l'assistance de type non financier avant ou après le départ, de l'assistance pour obtenir les documents de voyage, de l'assistance en espèces au moment du départ/ après l'arrivée et de l'assistance non financière dans le pays de retour. ⁵³
- **Le retour forcé**, appelé aussi « éloignement », « expulsion » ou « déportation » est le retour involontaire d'un migrant à la suite de l'émission d'une mesure d'expulsion. ⁵⁴ Dans le cadre de cette étude, ce type de retour comprend tous les répondants qui ont été notifiés, nonobstant l'exécution, d'une mesure d'éloignement.

⁴⁹ De Bono D., [L'insistance de l'UE sur le retour des migrants pose de graves problèmes touchant les droits de l'homme](#), The Conversation, 10 avril 2017.

⁵⁰ Kuschminder K., *Stratégies de Réintégration: Conceptualiser la Réintégration des Migrants Rapatriés*, 2017.

⁵¹ Directive 2008/115/ CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les Etats membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

⁵² Organisation internationale pour les migrations (OIM), « [Migration de retour : politiques et pratiques en Europe](#) », Publications des Nations Unies, 2004.

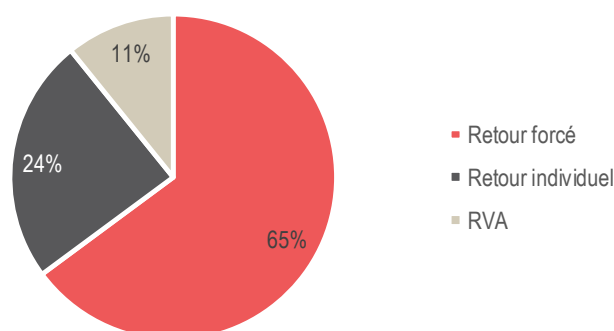
⁵³ Latek, Marta, « [Réintégration des migrants de retour](#) », Service de recherche du Parlement européen (EPRS), 2017.

⁵⁴ Cassarino J., « [Hiérarchie de priorités et système de réadmission dans les relations bilatérales de la Tunisie avec les États membres de l'Union européenne](#) », Maghreb et sciences sociales 2012, Études.

2.2.1. Comment les répondants sont-ils rentrés chez eux ?

Près des deux tiers des répondants ont été rapatriés de force en Tunisie (48/74), suivis par environ le quart qui sont rentrés de leur propre chef (18/74) et par un groupe plus réduit de 8 sur 74 répondants qui sont revenus grâce aux programmes de RVA.

Figure 19: Proportions de répondants par modalité de retour



Total : 74 répondants retournés d'Europe en Tunisie par retour forcé (48/74), par retour individuel (18/74) et par retour volontaire assisté - RVA (8/74).

2.3. Retours forcés

Les accords de réadmission constituent l'un des cadres les plus courants pour faciliter le renvoi des personnes « qui ne remplissent pas ou ne remplissent plus les conditions d'entrée, de présence ou de résidence dans l'État requérant ». Il en ressort généralement un échange entre les États où une partie accepte de réadmettre ses ressortissants vivant sans autorisation dans l'autre pays, en échange d'incitatifs tels que la facilitation de l'obtention de visas ou le financement de divers domaines.⁵⁵ La Tunisie a été le premier pays nord-africain à conclure un accord de réadmission avec un pays européen et a intensifié sa coopération en concluant plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux, standards et non standards.⁵⁶

Les chiffres d'Eurostat montrent qu'en 2011, le nombre de retours forcés⁵⁷ en Tunisie a augmenté de 359% par rapport à 2010, passant de 2 535 à 9 105 expulsions.⁵⁸ Bien que les retours forcés aient progressivement diminué entre 2012 et 2016 d'un taux moyen de 80%, l'année 2017 a enregistré une nouvelle vague moyennant 133% de retours forcés supplémentaires, par rapport à l'année précédente, passant de 2 940 en 2016 à 3 905 en 2017.⁵⁹ La France et l'Italie ont réadmis de force le plus grand nombre de ressortissants tunisiens entre 2011 et 2017, avec respectivement 11 010 et 19 225 personnes expulsées.⁶⁰

⁵⁵ Think tank du Parlement européen, [Accords de réadmission de l'UE : Faciliter le retour des migrants en situation irrégulière](#), 24 avril 2015.

⁵⁶ Veuillez consulter : Cassarino J., « [Hiérarchie des priorités et des systèmes de réadmission dans les relations bilatérales de Tunisie avec les États membres de l'Union européenne](#) », Maghreb et sciences sociales 2012, Études et Cassarino, Jean-Pierre. "Réciprocités déséquilibrées : Coopération en matière de Réadmission dans la zone euro-méditerranéenne." 2010.

⁵⁷ Eurostat se réfère aux "ressortissants de pays tiers renvoyés suite à un ordre de quitter le pays" en tant que "Ressortissants de pays tiers qui ont effectivement quitté le territoire de l'État membre à la suite d'une décision administrative ou judiciaire ou d'un acte stipulant que leur séjour est illégal et imposant une obligation de quitter le territoire (voir art. 7.1 (b) du Règlement du Conseil (CE) n° 862/2007."

⁵⁸ Base de données Eurostat, Ressortissants de pays tiers rapatriés suite à un ordre de quitter le pays - données annuelles, consultées pour la dernière fois : le 26/11/2018.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Ibid.

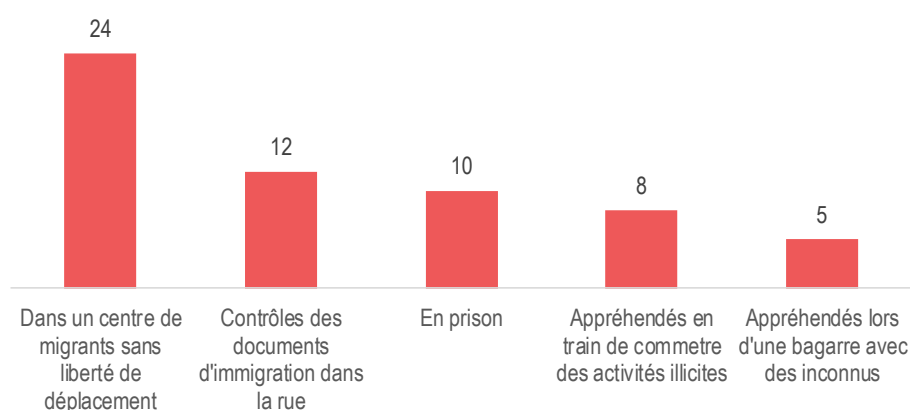
2.3.1. Circonstances d'appréhension et notification du retour forcé

La majorité des répondants qui sont expulsés ont été avisés de leur expulsion lors de leur séjour dans des centres de migrants sans liberté de déplacement (24/74) ou en prison (10/74). En revanche, parmi ceux qui jouissaient de la liberté de mouvement, la majorité d'entre eux ont été appréhendés dans la rue (12/74), principalement dans le cadre de contrôles d'immigration de routine. Un nombre plus faible de répondants ont été appréhendés en train de réaliser des activités illicites (8/74) ou lors d'une bagarre dans la rue (5/74).

Circonstances d'appréhension pour l'expulsion:

- Centres de migrants sans liberté de mouvement (27/74)
- Contrôles d'immigration de routine (12/74)
- Prison (10/74)

Figure 20: Circonstances de notification du retour forcé, les plus souvent indiquées



Total : 74 répondants qui ont atteint l'Europe

Les répondants qui ont fait l'objet de rapatriement forcé ont eu très peu de temps pour se préparer au retour pour atténuer les risques de fuite ou de résistance. Au total, les deux tiers des répondants ont été informés de leur mesure de renvoi le jour même du retour forcé (15/48) ou jusqu'à trois jours avant (18/48). Un tout petit nombre de répondants ont appris leur expulsion un mois (2/48) ou trois semaines (1/48) avant leur retour. Dans ces cas, l'exécution de la décision de retour et le manque d'informations fournies aux répondants rapatriés par la force concernant le retour en soi et les conditions de leur retour en Tunisie ne leur ont pas permis d'aboutir à aucune forme de planification.

« Je n'ai pas choisi de revenir et je n'y pensais même pas. Lorsque vous traversez la mer en vue d'avoir une meilleure vie, vous ne songez pas à revenir avant de réaliser vos objectifs ou de gagner de l'argent. »

Homme âgé de 37 ans, originaire de Médenine, parti en 2018

2.4. RVA

Il est généralement reconnu que le RVA est une approche plus digne, plus humaine et plus économique par rapport au recours à l'expulsion.⁶¹ Néanmoins, malgré l'accent mis sur cette modalité de retour, il n'y a pas d'approche harmonisée pour la mise en œuvre des programmes de retour volontaire assisté. Les critères régissant l'éligibilité des demandeurs ainsi que les modalités de soutien et de réintégration qu'ils reçoivent avant et après le retour sont régis par les différentes entités de promotion. La majorité des programmes RVA sont administrés par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), mais aussi par des organismes gouvernementaux et, dans une moindre mesure, par des organisations non gouvernementales.⁶²

En dépit de la pluralité des programmes, tous les programmes RVA prévoient au moins le paiement du billet d'avion dans les pays d'origine des participants.⁶³ Certains incluent également des mesures de réintégration (Aide au

⁶¹ Ibid.

⁶² Les répondants interrogés dans le cadre de cette évaluation ont explicitement mentionné le soutien reçu par l'OIM et l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration - OFII.

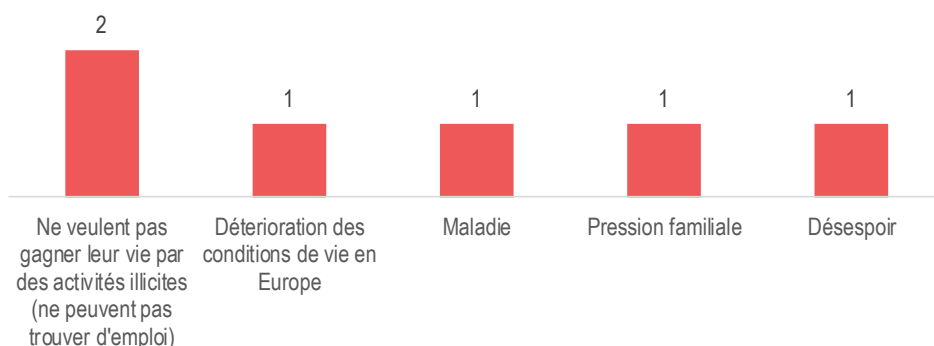
⁶³ Cherti M., [Le retour «volontaire» est-il la nouvelle voie de gérer la migration irrégulière ?](#), 21 février 2017.

Retour Volontaire et à la Réintégration - AVRR). En 2015, plus que le un tiers des 69 195 RVA facilités par l'OIM ont reçu une assistance à la réintégration avant ou après leur arrivée dans le cadre des programmes AVRR.⁶⁴

2.4.1. Les facteurs qui ont incité les répondants à décider de revenir via des programmes de RVA

Les décisions des répondants vis-à-vis le RVA ont été toutes prises dans un contexte de conditions de vie défavorables et étaient liées à des la perception des difficultés à destination et motivées par des conditions extérieures ou personnelles.

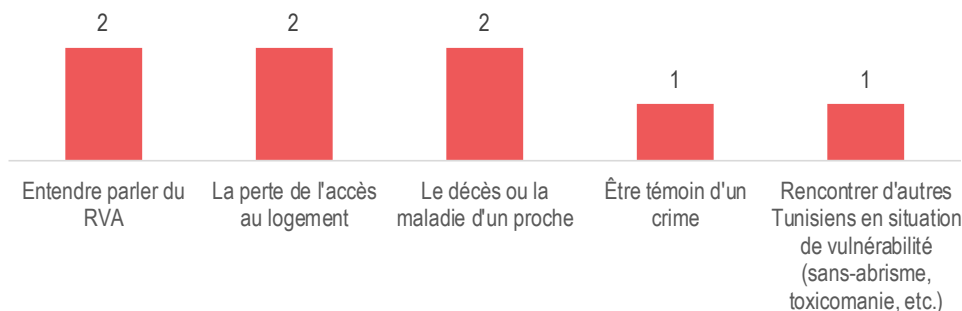
Figure 21: Les cinq facteurs, les plus mentionnés, ayant alimenté les décisions d'entreprendre le RVA



Total : 8 répondants retournés par le biais du RVA.

Les répondants ont indiqué que leur décision finale de rentrer en Tunisie a été déclenchée soit par le fait d'avoir appris l'existence des programmes de RVA, soit sous des circonstances particulières, comme avoir été expulsés du lieu où ils vivaient ou apprendre la maladie ou le décès d'une personne proche.

Figure 22: Déclencheurs de la décision d'entreprendre le RVA



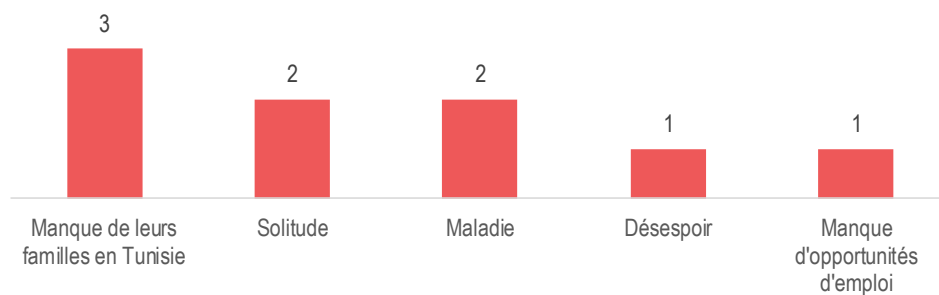
Total : 8 répondants retournés par le biais du RVA.

2.5. Retour individuel

Les facteurs qui incitent les répondants à choisir de revenir sur leur propre initiative sont rares et similaires à ceux des rapatriés du RVA. Dans cette même perspective, aucun retour individuel n'a eu lieu à la suite d'un cycle migratoire achevé. **Ils ont été déclenchés plutôt par des événements spécifiques, tels que le fait d'avoir trouvé un emploi en Tunisie, ou par des événements personnels tels que le divorce, le décès ou la maladie d'un membre proche de la famille en Tunisie**, de sorte que le répondant estimait que les coûts de séjour en Europe seraient plus élevés que les bénéfices rapportés par le retour.

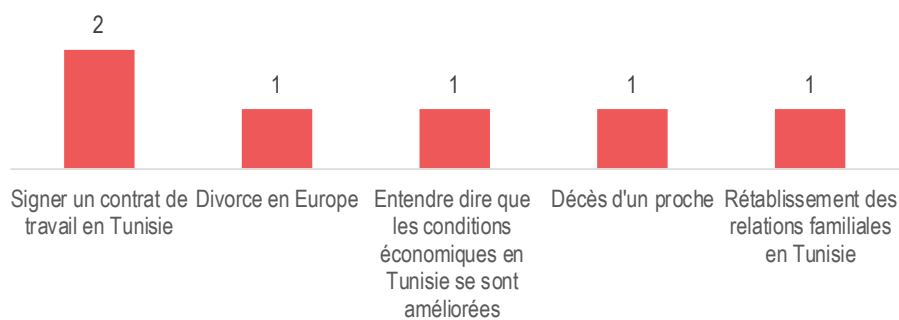
⁶⁴ Ibid.

Figure 23: Déterminants, les plus fréquemment cités, concernant la décision du retour individuel



Total : 18 répondants retournés par retour individuel.

Figure 24: Déclencheurs les plus souvent signalés de la décision de revenir par la propre initiative des répondants

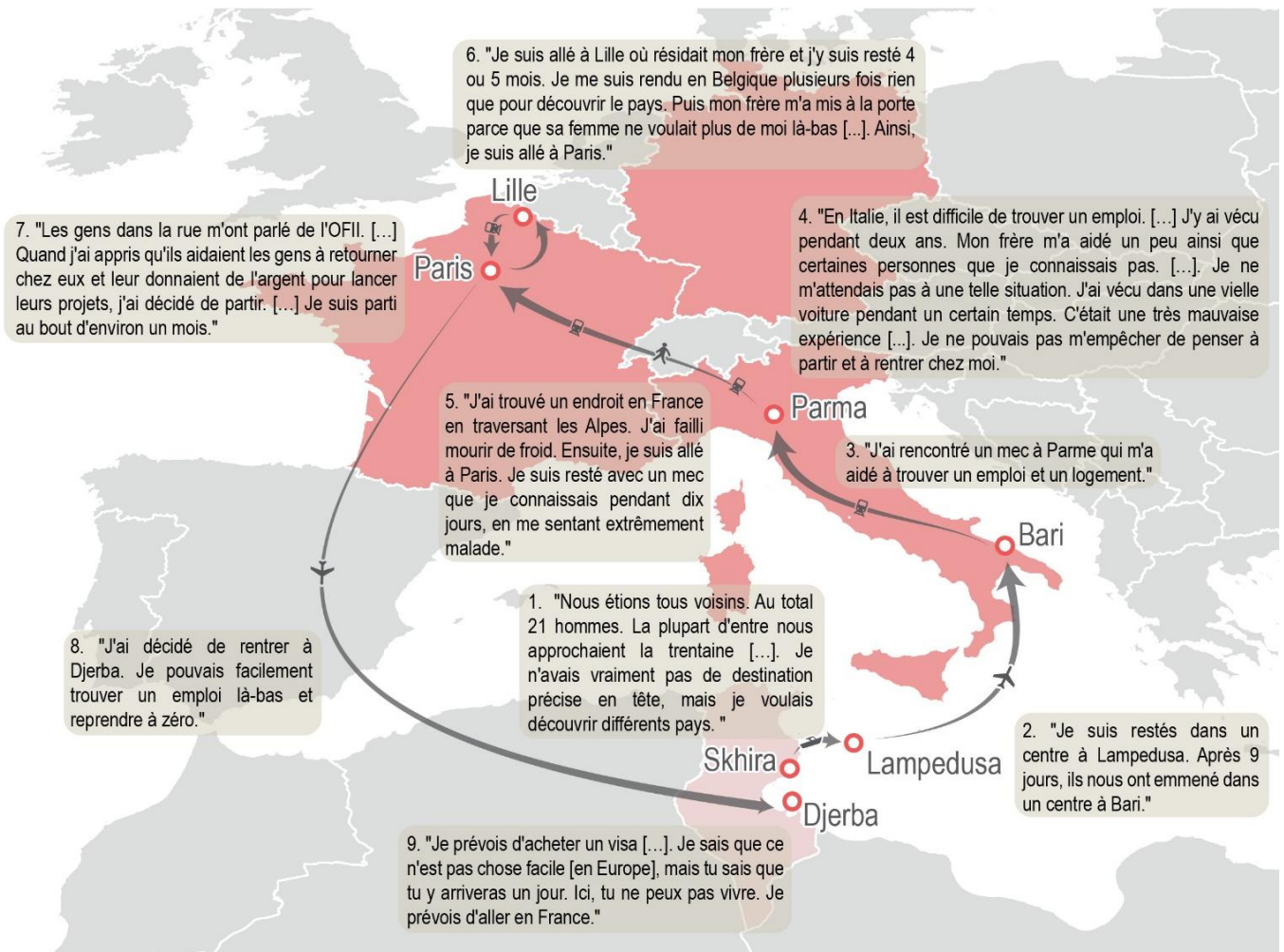


Total: 18 répondants retournés par retour individuel.

2.5.1. Les voyages de retour des répondants en Tunisie

La grande majorité des répondants sont rentrés en Tunisie en avion (62/74) et un plus petit nombre en bateau (12/74). La totalité des répondants qui ont fait l'objet d'expulsion sont arrivés à l'aéroport d'Enfidha, dans le gouvernorat de Sousse, principalement sur des vols charters, à l'exception d'un répondant qui est revenu via l'Aéroport international de Tunis-Carthage. S'agissant des autres modalités de retour, les répondants sont revenus à travers l'aéroport ou le port de Tunis.

Etude de cas 2 : Comment les difficultés à destination ont alimenté la décision d'un jeune homme tunisien de revenir par le biais du RVA



3. Retour en Tunisie

Le présent chapitre fournit un aperçu des moyens de subsistance et les difficultés des migrants tunisiens retournés après 2011. Il explore les conditions immédiates du retour, les obstacles rencontrés au quotidien, les circonstances, le processus de prise de décision concernant le retour et les intentions de ré-émigrer. Cette section est fondée sur les données recueillies lors des entretiens menés avec **74 Tunisiens de retour**.

PRINCIPAUX CONSTATS

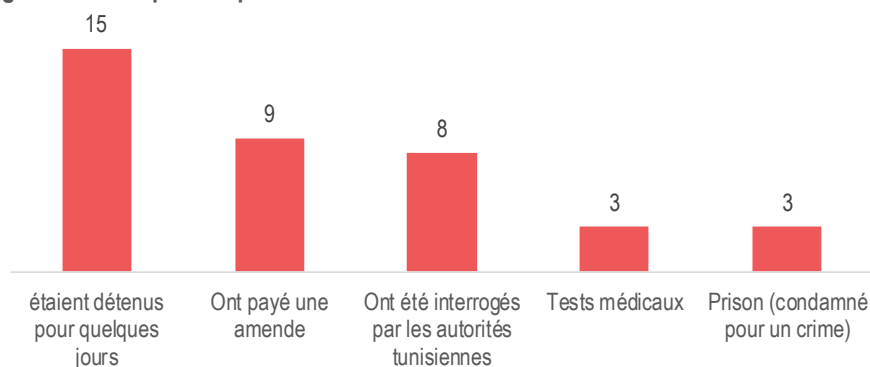
- À leur retour en Tunisie, les répondants expulsés ont déclaré avoir fait l'objet de détention pendant quelques jours (15/48), ont payé une amende (9/48) ou ont été interrogés par la police (8/48).
- La plupart des défis au retour étaient liés aux difficultés économiques, au chômage et aux relations tendues avec la communauté d'accueil. Globalement, le retour était associé à des sentiments négatifs et au mécontentement.
- La vaste majorité des répondants ont déclaré avoir l'intention de migrer de nouveau dans l'avenir.

3.1. Une fois en Tunisie

3.1.1. À l'aéroport après le retour

Les pratiques de retour, surtout pour les personnes expulsées, ne sont pas proprement couvertes par les sources secondaires. **Dès leur arrivée, les répondants expulsés ont déclaré avoir passé quelques jours en détention (15/48), environ le un cinquième ont payé une amende (9/48), tandis que d'autres étaient simplement interrogés par la police (8/48).** Huit répondants ont également rapporté avoir été maltraités et surtout agressés verbalement par la police (8/48). Ce fut également le cas d'un répondant retourné sur sa propre initiative (1/18) et d'un autre rapatrié du RVA (1/8).

Figure 25: Pratiques les plus souvent mentionnées au retour en Tunisie



Total : 48 répondants rapatriés de force. Plusieurs réponses pouvaient être fournies.

3.1.2. Où est-ce que les répondants sont-ils allés après leur retour et pourquoi ?

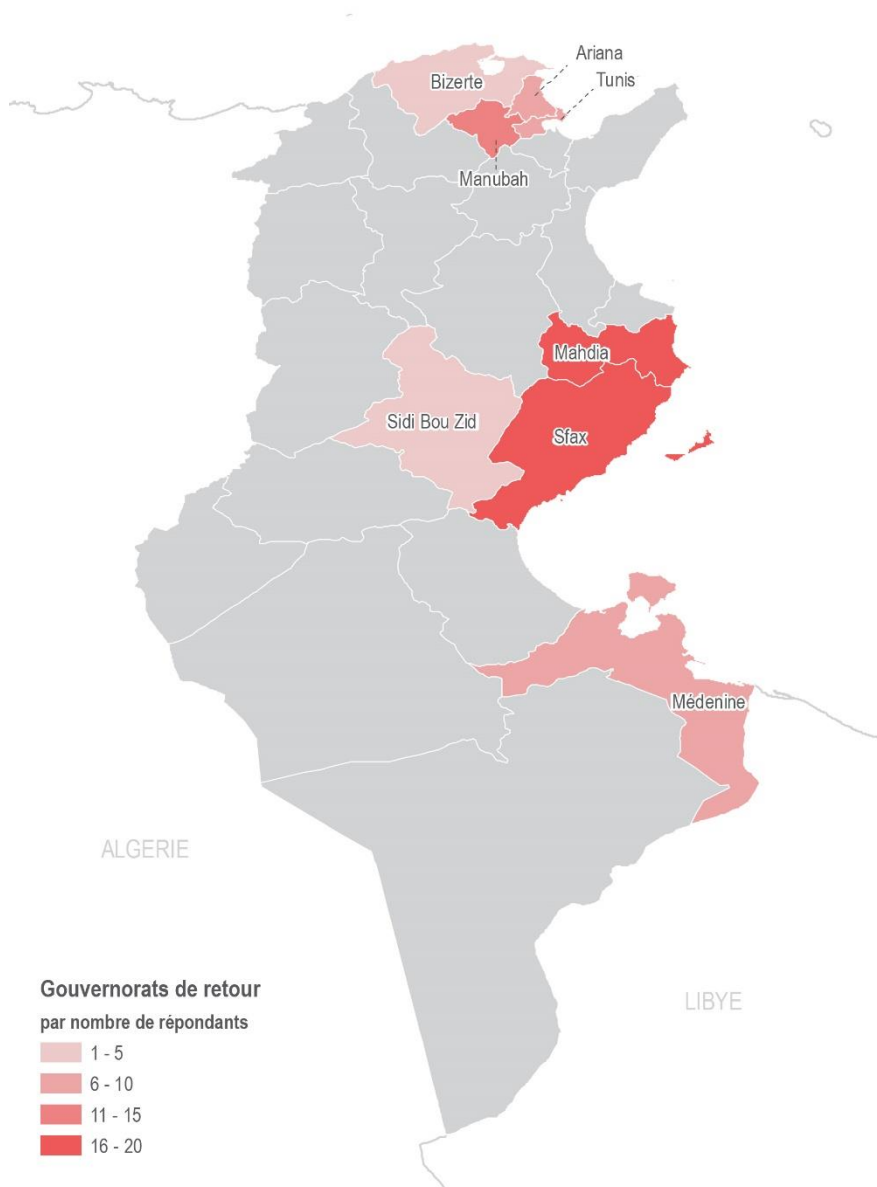
Selon les informateurs clés et les données secondaires, **la quasi-totalité des répondants sont retournés aux gouvernorats où ils vivaient avant leur départ (71/74)**. Dans la plupart des cas, la zone de retour correspondait également à l'endroit où se trouvait la famille (43/74). Les répondants ont déclaré **être revenus** dans ces régions notamment **parce qu'ils estimaient qu'ils n'avaient nulle part où aller (33/74)**, pour **recevoir le soutien financier et moral de leur famille (32/74)**, parce qu'ils ont ressenti le besoin de se trouver dans **un endroit familier (4/74)** ou parce qu'ils s'attendaient à **trouver un travail plus facilement (3/74)**. Même lorsque les répondants sont retournés dans d'autres lieux, certains ont encore passé entre quelques semaines et quelques mois avec leur famille avant de

Pourquoi retourner dans les régions de résidence, là où ils étaient avant leur départ ?

- Le fait de n'avoir nulle part où aller (33/74)
- Pour le soutien familial moral et économique (33/74)
- Besoin d'être dans un endroit familier (4/74)

déménager ailleurs (4/74). Au contraire, les trois répondants qui sont retournés dans des zones différentes à celles où ils étaient avant leur départ l'ont fait pour limiter les interactions avec les personnes qu'ils connaissaient, y compris leurs familles.

Figure 26: Gouvernorats de retour des répondants



3.2. Conditions lors du retour en Tunisie

3.2.1. Moyens de subsistance des répondants suite à leur retour

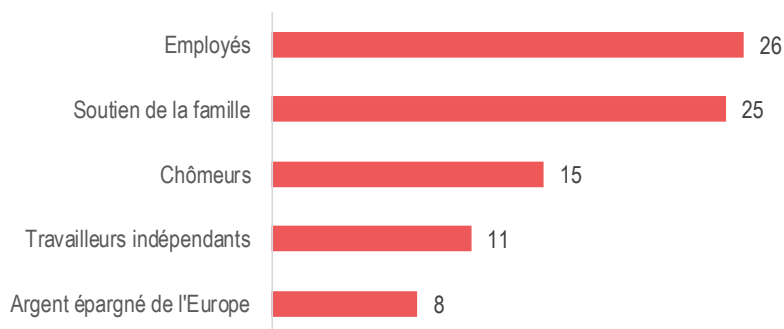
Après leur retour, les rapatriés ont déclaré occuper des emplois peu qualifiés ou semi-qualifiés (26/74) ou être des travailleurs indépendants (11/74). Le un tiers a déclaré compter fortement sur le soutien financier direct ou indirect de leur famille (25/74). Le un cinquième des répondants ont également déclaré être chômeurs. Par rapport aux individus retournés depuis des années, les répondants récemment rentrés en Tunisie ont reporté être proportionnellement plus dépendants du soutien économique familial que leur taux d'emploi. Cela met en évidence les difficultés rencontrées par les répondants qui n'avaient ni le temps ni les informations requises pour planifier leur retour à l'avance - tels que les Tunisiens expulsés - mais également par ceux qui ont rencontré des conditions défavorables à destination et qui sont rentrés non pas parce que les

Moyens de subsistance au retour :

- Travail salarié (26/74)
- Soutien familial (25/74)
- Travail indépendant (11/74)

conditions en Tunisie étaient propices, mais plutôt parce que les coûts de séjour à destination étaient perçus comme étant plus élevés que les coûts de partir.

Figure 27: Les moyens de subsistance au retour les plus souvent cités



Total : 74 répondants de retour. Plusieurs réponses pouvaient s'appliquer.

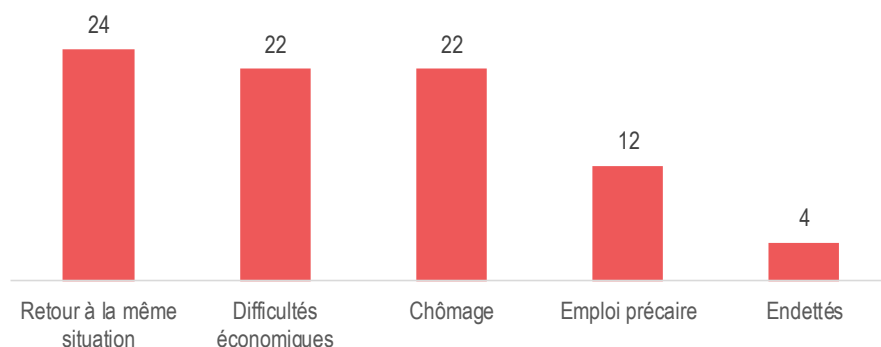
3.2.2. Difficultés rencontrées par les répondants à leur retour

À leur retour, les difficultés les plus souvent signalées par les répondants concernaient leur situation socio-économique en Tunisie. Le un tiers des répondants (24/74) ont mentionné le sentiment de devoir recommencer de zéro. Un peu moins que le un tiers des répondants ont évoqué des difficultés économiques (22/74), la recherche d'un emploi (22/74) et des formes d'emploi instables (12/74) parmi leurs principales préoccupations.

Les principales difficultés socio-économiques rencontrées au retour :

- Difficultés économiques (22/74)
- Chômage (22/74)
- Emploi précaire (12/74)

Figure 28 : Les défis socio-économiques les plus fréquemment signalés par les répondants



Total : 76 répondants de retour. Plusieurs réponses peuvent s'appliquer.

Moins de répondants ont également indiqué avoir été confrontés à des contraintes juridiques à leur retour. Celles-ci faisaient principalement allusion à leur incapacité d'accéder aux emplois publics à l'avenir (3/74) et de devoir renoncer à pouvoir atteindre l'Europe par des voies régulières suite à leur rapatriement volontaire ou forcé (2/74). Un nombre moins élevé de répondants ont également indiqué comment le rapatriement altérait leurs relations avec leurs familles en Tunisie ou dans l'UE. Quatre répondants ont déclaré avoir quitté leurs familles ou leur conjoint en Europe (4/74), tandis que six autres ont déclaré avoir eu des relations stressantes avec leurs familles ou les familles de leurs partenaires depuis leur retour (9/74). Trois d'entre eux ont spécifiquement évoqué le mécontentement de leurs familles qui percevait le retour comme un échec (3/9). Enfin, les répondants ont déclaré avoir fait l'objet de détresse psychologique et solitude (4/74), et ayant eu recours à des stratégies d'adaptation négatives, telles que la consommation de substances illicites (3/74).

3.2.3. Interaction des répondants avec la société d'accueil

En dépit du choix volontaire fait par de nombreux répondants de retourner dans leurs lieux d'origine, l'interaction avec leur communauté d'accueil a été l'un des plus grands défis auxquels ils étaient confrontés à leur retour. La plupart des répondants, en particulier ceux qui sont retournés à leurs familles, ont déclaré être heureux

de voir leurs proches (25/74), mais avoir eu un fort sentiment de malaise, en particulier vis-à-vis de leur communauté d'accueil.

Les recherches montrent que les attitudes négatives de la société à l'égard des rapatriés et le sentiment d'être rejetés et stigmatisés peuvent nuire à la stabilité mentale des rapatriés et à leur capacité à se réintégrer dans leur pays d'origine.⁶⁵ **Seulement 10 répondants ont déclaré avoir eu le sentiment que**

leurs familles et leurs connaissances étaient heureuses de leur retour, avec cinq autres répondants ayant déclaré entretenir de bonnes relations avec leurs voisins. Certains répondants se sont sentis négativement jugés par leurs communautés d'accueil (12/74) et d'autres ont déclaré être exclus de leur communauté d'accueil à cause de relations tendues (13/74). Certains répondants se sont sentis rejetés (6/12) ou ridiculisés (5/12) par d'autres Tunisiens. Quelques répondants ont estimé que depuis leur retour, les gens les évitaient (2/74) ou les traitaient de manière différente par rapport au passé (2/74).

« C'était difficile pour moi de me réadapter [à ma communauté d'accueil]. Les gens ici ne tolèrent pas ceux qui sont rentrés de force, pas même ceux qui sont rentrés volontairement. Ils croient que l'Europe est le paradis. Heureusement, ma famille m'a aidé depuis ce temps-là. »

Un homme de 29 ans originaire de Mahdia, parti en 2011.

3.2.4. Sentiments des répondants relativement à leur retour

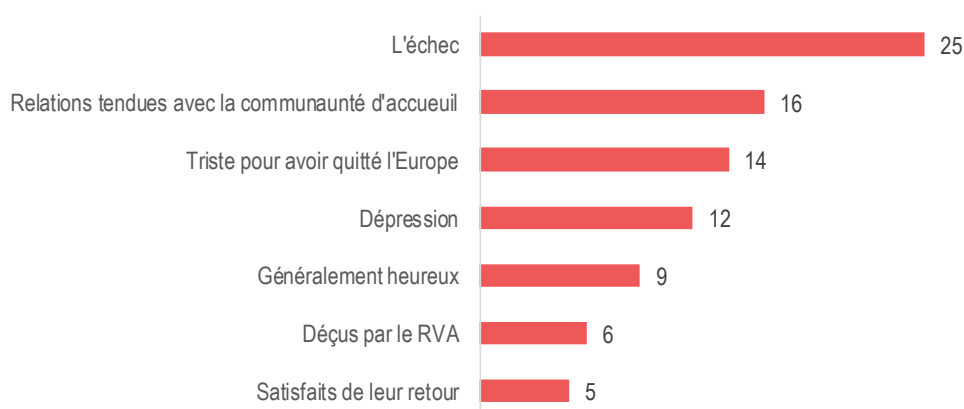
La santé mentale des migrants peut être touchée par des facteurs liés au processus migratoire, tels que les raisons de retour, le type de voyage, la durée du séjour et le statut juridique.⁶⁶ Parmi les individus interrogés dans le cadre de cette étude, certains ont déclaré se sentir heureux (9/74) et moins de

personnes étaient satisfaites de leur retour chez elles (5/74), tandis que le un tiers des répondants a associé l'idée de retour à des sentiments d'échec (25/74). Le un cinquième des répondants a déclaré se sentir rejetés vis-à-vis de leur communauté d'origine (16/74), un autre cinquième se sentaient tristes d'avoir quitté l'Europe (14/74) et un sixième ont éprouvé des sentiments de dépression (12/74). Six répondants qui ont été rapatriés via le RVA ont déclaré être déçus du fonctionnement du programme (6 sur 8) à cause du retard de paiement des mesures de réintégration et des difficultés liées à une bureaucratie excessive.

« Je suis déprimé. J'ai le sentiment que je suis mauvais perdant. J'ai tenté de me suicider. J'ai besoin d'une assistance psychiatrique mais aussi matérielle. »

Homme de 24 ans originaire du Grand Tunis, parti en 2017

Figure 29 : Les sentiments les plus souvent indiqués par les répondants concernant leur retour



Total : 74 répondants de retour Tunisie. Plusieurs réponses pouvaient s'appliquer.

3.3. Intentions migratoires futures

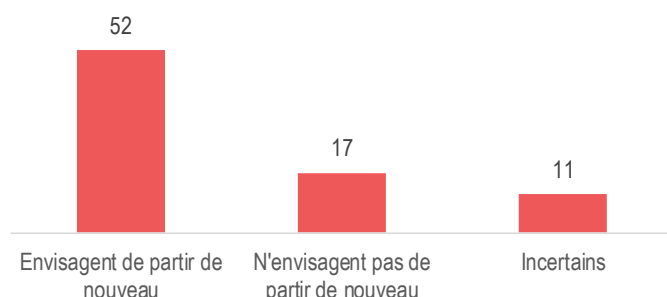
Près des deux tiers des répondants ont déclaré avoir l'intention d'émigrer à nouveau dans l'avenir (52/74). Cela correspond aux recherches qui mettent en évidence les défis et le stress dont sont exposés les rapatriés, en particulier en ce qui concerne le chômage et la perception d'être un lourd fardeau sur les économies des familles,

⁶⁵ Marina de Regt et al., « Déportés avant de connaître le bon côté de la migration : Éthiopiens rapatriés de l'Arabie saoudite, Diasporas Africaine et Noire : Un Journal International », 2015.

⁶⁶ Davies, A. et al., "Les dynamiques de santé et de migration de retour". PLoS Medicine 8, n° 6. 2011.

ce qui pourrait les inciter de nouveau à rechercher des opportunités à l'étranger.⁶⁷ L'intention de ré-émigrer a été citée par une proportion légèrement plus élevée de rapatriés forcés (34/48), par rapport aux répondants retournés de leur chef (9/18) ou via le RVA (4/8).

Figure 30 : Intentions migratoires futures des répondants



Total : 74 répondants retournés en Tunisie.

Parmi les répondants qui ont exprimé l'intention de ré-émigrer et qui ont fourni plus d'éclaircissements, une majorité relative envisageait de migrer régulièrement (13/44), suivis de répondants qui émigreraient de nouveau de manière irrégulière (12/44). Onze autres répondants ont également exprimé leur intention de se rendre en Europe de manière irrégulière mais en sécurité, par exemple en épousant un ressortissant européen ou en dépassant la durée de validité de leur visa, eu égard à l'expérience traumatisante vécue lors de la traversée de la Méditerranée.

Un répondant a déclaré avoir déjà planifié sa ré-émigration. Quatre ont exprimé leur intention de partir dès que l'occasion se présenterait (4/44). Afin d'expliquer cette forte envie d'émigrer, un informateur clé a souligné l'inefficacité de la dissuasion dans un contexte où des conditions inchangées avant le départ s'ajoutent aux conditions difficiles à destination et à des retours brutaux. Sans surprise, environ neuf répondants étaient déjà partis plus qu'une fois vers l'Europe et jusqu'à quatre fois (4/9).

⁶⁷ Davies, A. et al., "[Les dynamiques de santé et de migration de retour](#)". PLoS Medicine 8, n° 6. 2011.

CONCLUSION

Huit ans après le pic d'émigration suite à auquel plus que 20 000 Tunisiens se sont rendus en Europe en quelques mois, une nouvelle augmentation d'émigration irrégulière a eu lieu à partir de la deuxième moitié de 2017. Les dynamiques migratoires récentes sont étroitement liées à la transformation sociale et économique qu'a connue le pays au cours des dernières décennies. Il y a un large accord sur le lien qui existe entre la faible performance macroéconomique de la Tunisie, l'incertitude politique et le mécontentement parmi les jeunes tunisiens, qui ont peut-être eu recours à la migration pour fuir les conditions défavorables dans leur pays. Cependant, les facteurs individuels qui motivent la décision des Tunisiens d'émigrer de manière irrégulière à cause de ces conditions structurelles restent un champ peu exploré. Dans le même ordre d'idées, tandis que la hausse de la migration irrégulière est associée à une augmentation tout aussi importante de retours, ce qui se passe une fois que les Tunisiens sont rentrés en Tunisie - que ce soit de manière forcée, ou par le biais de RVA ou encore par leur propre initiative - est également mal documenté. L'étude « La Tunisie, pays d'émigration et de retour : dynamiques migratoires depuis 2011 », menée par REACH et Mercy Corps, a eu pour objectif de mettre en lumière ces écarts de connaissances.

Principales conclusions :

Globalement, **le mécontentement social vis-à-vis des conditions qui ont alimenté la révolution de 2011 était une caractéristique dominante à la fois des flux migratoires sortants survenus en 2011 et de la montée de l'émigration dans les années 2017-2018.** Les mauvaises conditions socio-économiques, le chômage et la détérioration des conditions de vie des Tunisiens ont été rapportés parmi les facteurs structurels et individuels à l'origine de la décision des répondants d'émigrer. Cela signifie que les répondants ont non seulement réagi à leur propre expérience de malaise socio-économique, mais également à la dimension collective de frustration des communautés dans lesquelles ils vivaient.

Les deux vagues d'émigration sont probablement liées à une crise générationnelle qui s'intensifie. Trois constatations suggèrent cet avis. Premièrement, la plupart des répondants - la majorité d'entre eux étant âgés entre 20 et 30 ans avant de partir - ont pris la décision d'émigrer car ils connaissaient quelqu'un qui était parti irrégulièrement en Europe et qui a voyagé avec ses pairs. Deuxièmement, de nombreux répondants, en particulier ceux qui sont partis plus récemment, ont souffert d'un sentiment d'inadéquation lié à un manque de moyens pour construire le futur qu'ils souhaitaient. Dans ce sens, il est révélateur que le un tiers des répondants qui sont partis en 2017-2018 soient partis pour l'Europe après avoir été rejetés par les familles des partenaires qu'ils voulaient épouser. Troisièmement, le sentiment de désespoir parmi les jeunes répondants imprègne les récits concernant les facteurs antécédents leur départ, les conditions rencontrées à destination et les difficultés vécues au retour. Dans un contexte d'immobilité, les répondants ont expliqué avoir tenté leur chance avant que de pires conditions altèrent leur capacité à partir.

Bien que les répondants soient originaires de régions où l'émigration était perçue comme une norme et disposent de réseaux étendus de parents et d'amis à l'étranger, **l'idée de ne rien avoir à perdre s'est souvent traduite par des voyages soudains et mal préparés**, ce qui a altéré également leurs conditions de vie à destination.

De nombreux répondants ont entrepris un voyage risqué et irrégulier, non pas parce que c'était l'option privilégiée, mais parce que c'était perçu comme la seule chance possible de se rendre en Europe. Certains répondants ont tenté d'entreprendre des voies légales pour rejoindre l'Europe ou l'auraient souhaité, mais ont été dissuadés par les onéreux frais de demande et le faible risque d'en obtenir un. Certains répondants ont explicitement déclaré être frustrés par la perception que les quelques voies légales disponibles pour atteindre l'Europe sont réservées aux personnes économiquement et socialement bien dotées. Un sentiment d'injustice a émergé non seulement parmi ceux qui recherchaient de meilleures opportunités économiques à l'étranger, mais aussi parmi ceux qui souhaitaient voyager pour satisfaire leur désir d'aventure et de découverte, un sentiment commun chez les jeunes.

Le manque de voies régulières a rendu les voyages des répondants plus risqués et a compliqué la période d'adaptation à destination, les perspectives de développement et l'intégration une fois de retour. La totalité des répondants de retour sont, soit revenus après avoir été notifiés d'une mesure de renvoi, soit parce qu'ils faisaient face à des conditions peu propices en Europe. En moyenne, ils n'y ont passé que peu de temps, ce qui a limité leur capacité à mobiliser les ressources financières et sociales nécessaires pour rendre leur retour plus facile. Dans quelques cas seulement, les répondants ont déclaré avoir partiellement atteint leurs objectifs dans le pays

de destination. Ces cas concernaient les répondants qui sont rentrés de leur chef et qui ont passé après plus que quelques mois à destination, ont pu tirer parti de leur expérience pour améliorer leur situation en Tunisie. Parmi ces cas, une femme rapatriée, a expliqué comment les ressources financières mobilisées en Europe lui ont permis d'obtenir plus de considération et de pouvoir décisionnel parmi ses proches suite à son retour.

Le manque d'informations sur le retour entrave sérieusement les chances des Tunisiens de retour de se réintégrer avec succès dans leur pays d'origine une fois retournés. La majorité des répondants expulsés ont été informés de leur retour le jour même de leur départ si bien qu'ils n'ont pas pu planifier les étapes à venir faute de ressources et de temps. Il n'est donc pas surprenant que la plupart d'entre eux aient choisi de retourner chez leurs familles pour bénéficier d'un soutien économique et moral et aient lutté pour obtenir leur indépendance économique au moment de la collecte des données.

Le retour n'est pas la phase finale de l'expérience d'un migrant, c'est la phase d'un cycle susceptible de se répéter, particulièrement - mais pas uniquement - si les circonstances qui ont motivé la première tentative de migration persistent. Généralement mécontents de leurs conditions de retour, marqués par des sentiments d'échec et de stress relationnel, y compris les attitudes négatives de leurs communautés d'accueil, la grande majorité des répondants interrogés dans le cadre de cette étude ont manifesté leur intention d'émigrer de nouveau. De nombreux répondants ont déclaré avoir le sentiment que leur retour correspondait à un recommencement à la case départ ou encore pire, et qu'ils sont prêts à traverser la mer de nouveau. Par ailleurs, le-un tiers des répondants interrogés dans le cadre de cette étude ont déjà migré plus qu'une fois.

Domaines à explorer:

- **L'émigration des femmes tunisiennes** : la perception d'une augmentation de l'émigration des femmes tunisiennes n'est pas consolidée par des données solides. Des recherches plus approfondies doivent se focaliser sur les facteurs spécifiques au genre derrière le processus décisionnel chez les femmes migrantes, leur adaptation à destination et leur expérience de retour.
- **Les enfants non accompagnés et séparés tunisiens** : les chiffres des arrivées par la mer en Italie montrent que les Tunisiens étaient la nationalité la plus représentée parmi les enfants non accompagnés et séparés au 30 septembre 2018.⁶⁸ Cependant, aucune information n'est disponible sur les choix migratoires spécifiques aux enfants et sur les risques de protection qu'ils encourent tout au long de leurs voyages en Europe.
- **La santé mentale et les Tunisiens de retour**: malgré le taux élevé de retours parmi les ressortissants tunisiens, un nombre insuffisant d'études ont visé à cerner les effets du retour sur leur santé mentale une fois chez eux. Plus d'efforts doivent être consacrés sur cette question et notamment sur les mécanismes d'adaptation mis en place, dans le but de fournir des informations pour la création de programmes destinés à améliorer le bien-être des migrants de retour.

⁶⁸ UNHCR, [Italie - Tableau de bord pour les enfants non accompagnés et séparés ENAVES](#), septembre 2018

Financé par:



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra